RAPPORT D'ACTIVITE

2022

SOMMAIRE

01
MESSAGES DE NOS AUTORITES

02
LA POLICE, SES EFFECTIFS ET SES VALEURS

03
CHIFFRES DE L'ACTIVITE 2022

04
QUELQUES CHIFFRES DE LA SPC 2022

05
AFFAIRES TRAITEES PAR L'IGS EN 2022

06
FAITS SAILLANTS

07
AU SERVICE DE L'HUMAIN

08
UNE POLICIERE TRIATHLETE

09
OBJECTIFS ET ENJEUX 2023

01

MESSAGES DE NOS AUTORITÉS

MESSAGE DE MONSIEUR LE CONSEILLER D'ETAT MAURO POGGIA

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 marque d'une certaine manière un "retour à la normale" dans le domaine de la sécurité. Mais ce "*Business as usual!*" n'en est pas pour autant réjouissant. En effet, le bilan que l'on peut tirer de l'année 2022 met en évidence une légère augmentation du nombre d'infractions aux principaux titres du Code pénal (CP), notamment en ce qui concerne les infractions contre le patrimoine et ce, après plusieurs années en diminution.

Après une baisse de 21% en 2021, les infractions de violence (tous types) ont augmenté de 8.4% en 2022 et 201 infractions de violence grave exercée ont été dénombrées. Malgré une diminution des homicides, y compris les tentatives, la tendance à la hausse se confirme pour les infractions de violence grave. Si dans l'ensemble, la situation reste bien meilleure qu'avant la pandémie, il nous faut néanmoins la suivre avec attention.

Contrairement à ce que l'on pouvait attendre eu égard aux tendances des années précédentes, l'année 2022 a vu une diminution significative des infractions cyber à Genève. Il faut savoir que neuf cas sur dix de cybercriminalité relèvent de cybercriminalité économique. En 2022, la baisse des infractions a touché principalement les cyber-escroqueries liées à des abus de système de paiement. Ces chiffres doivent néanmoins être pris avec précaution. Il ne s'agit vraisemblablement que de la partie émergée de l'iceberg puisque nombre de cas ne sont pas signalés – les personnes ou entreprises victimes de failles de sécurité ou d'actes malveillants étant souvent réticentes à signaler des délit commis sur internet et à déposer plainte. Il n'empêche que la stratégie développée par Genève depuis quelques années commence à se montrer payante.

Lancée en septembre 2021 pour renforcer le dispositif en matière de criminalité informatique, la brigade des cyber-enquêtes (BCE) a

affiné ses processus de travail en 2022, en concertation avec le Ministère public. Les critères, non cumulatifs, pour orienter le traitement des affaires ont été mis en œuvre depuis octobre 2022 et portent notamment sur les phénomènes sériels, l'identification de moyens de paiement en Suisse et le montant du préjudice. Chaque cas fait l'objet d'une appréciation spécifique. Par ailleurs, les efforts portant sur la prévention ont également contribué à sensibiliser le public et à le rendre attentif aux risques. Parmi les actions réalisées, des campagnes publiques de communication en lien avec les escroqueries téléphoniques, les faux supports Microsoft et les faux magasins en ligne.

Alors que nous arrivons bientôt au terme de cette législature, j'aimerais rendre hommage ici aux femmes et aux hommes qui composent la police genevoise. Au nom du département de la sécurité, de la population et de la santé, je les remercie de leur engagement au service de la sécurité de notre canton. Je salue leur courage, leur détermination et leur fidélité envers la mission qui les caractérise.

L'actualité sur le plan international nous rappelle sans cesse à quel point nos démocraties sont vulnérables. Afin de pouvoir continuer à nous servir, elles doivent être soutenues et protégées. Ce rôle relève de nos forces de police qui restent les garantes de l'ordre. Avec rigueur et discipline, elles défendent les institutions qui nous gouvernent et envers lesquelles elles ont un devoir de loyauté absolu. Pour soutenir cette dynamique et relever en permanence le défi sécuritaire, je formule mes vœux pour que les membres des corps de police puissent continuer de chercher et de trouver, en tout temps, un sens renouvelé à leur engagement.

Mauro POGGIA
Conseiller d'Etat

Message de la Commandante
Colonel Monica BONFANTI

Après plusieurs décennies d'ataraxie, l'Europe a été marquée par le conflit ukraino-russe. Je le mentionnais l'an dernier : ce conflit a entraîné des répercussions humaines et migratoires, certes, mais également écologiques et économiques majeures et source de préoccupation. L'adaptation permanente de nos structures nous permet de faire face à la situation. Nous avons par exemple mis sur pied un état-major de crise énergétique afin de nous préparer à une potentielle pénurie d'énergie. Dans notre précédent rapport d'activité, je mentionnais mes inquiétudes relatives aux possibles conséquences d'une augmentation du coût de la vie sur la commissions de délits. Force est de constater que mes craintes se sont partiellement réalisées. Une hausse générale des infractions doit être constatée et depuis l'année 2021 ; elle s'accompagne de l'émergence d'un nouveau phénomène soit, une importante augmentation des violences graves. Ce phénomène devra être scruté avec attention.

Bien qu'une hausse des délits soit constatée, les chiffres de l'année 2022 restent inférieurs à ceux observés avant la pandémie de la COVID-19 s'agissant des violences domestiques et des vols par effraction, pour ne citer que ces exemples.

Je vous faisais également part de mes appréhensions, pour notre jeunesse exposée à la cybercriminalité. En parcourant ces pages et notamment la partie relative aux données chiffrées de la criminalité, vous remarquerez que les cas de cybercriminalité ne sont pas ceux que nous avions supposés. Il s'agit majoritairement de cybercriminalité économique, soit des cyber-escroqueries. Les autres types de délits semblables sont très peu fréquents.

Le bilan dressé au sein du présent rapport d'activité reste globalement positif. Ainsi, je ne peux qu'être fière de commander une police où le personnel, dont le métier englobe des dimensions complexes tant sur le plan physique que psychique, assument un savoir-être et un savoir-faire propres aux valeurs de notre institution. Une police dont la vision s'adapte au monde de demain : la police genevoise.

Monica BONFANTI
Commandante de la police genevoise

02

La Police, ses effectifs et ses valeurs

SES EFFECTIFS[1]

Profil type des collaboratrices et collaborateurs de la Police genevoise.

Il s'agit majoritairement d'hommes (77%) âgés en moyenne de 41,4 ans et ayant travaillé pour l'institution depuis environ 13 ans.

Effectif à temps plein (ETP) fixe

Total	POL[2]	ASP[3]	ADM[4]	ASPO[5]
2'119	1'505	190	395	29

Age moyen

Moyenne totale	POL	ASP	ADM	ASPO
41.4	40.3	39.8	47.1	27.2

Temps partiel (nombre)

Total	POL	ASP	ADM
207	92	4	111

Effectif par genre (ETP)

Genre	Total	POL	ASP	ADM	ASPO
Femmes	486	235	12	228	11
Hommes	1634	1'271	178	167	18

Pyramide des âges – policiers (ETP)

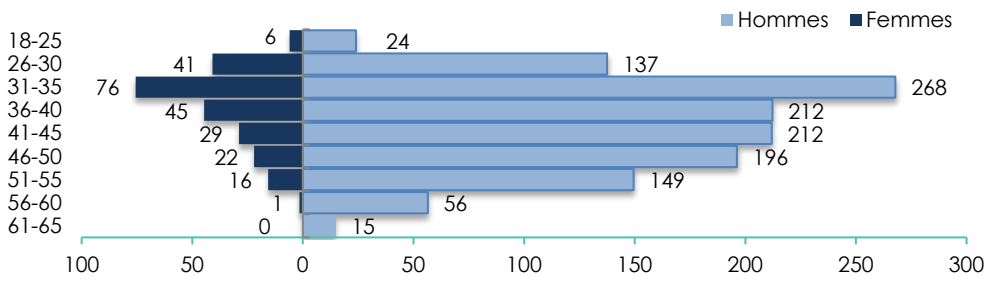

[1] Toutes les données ici présentées ont été arrondies.
[2] POL : Policières et policiers
[3] ASP : Assistantes et assistants de sécurité publique armés
[4] ADM : Administratif et assistantes et assistants de sécurité publique non armés
[5] ASPO : Aspirantes et aspirants

Effectif policier par service (ETP)

Effectif ETP	Police-secours	Police judiciaire	Police de proximité	Police internationale	Direction des opérations	Police routière	Académie de police[6]*	Services d'appui[7]
Femmes	58	68	25	13	33	16	12	11
Hommes	350	215	170	149	165	103	42	75
Total	**408**	**283**	**195**	**162**	**198**	**119**	**54**	**86**

Effectif assistant de sécurité publique armés par service (ETP)

Effectif ETP	Direction des opérations	Police internationale	Police judiciaire	Police de proximité	Académie de police
	3	181	1	4	1

Evolution effectif entre 2013 et 2022 (ETP)

Evolution des effectifs au 31.12	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation ETP 2013-2022	Evolution % 2013-2022
Policiers	1'382	1'382	1'398	1'407	1'435	1'431	1'433	1'495	1'509	1'505	123	8.9%
ASP armés[8]	60	66	91	116	156	180	177	183	190	190	130	216%
ADM	350	376	359	356	371	393	378	389	394	395	45	12.9%
Total hors aspirants	1'792	1'824	1'848	1'879	1'962	2'004	1'988	2'067	2'093	2'090	298	16.6%
Aspirants	65	61	75	72	60	41	101	57	58	29	-36	
Total	**1'857**	**1'885**	**1'923**	**1'951**	**2'022**	**2'045**	**2'089**	**2'124**	**2'151**	**2'119**	**262**	

Répartition par grades

Grades	Police
Officiers supérieurs	4.1%
Officiers	5.6%
Sous-officiers	23.8%
Collaborateurs	66.5%

[6] "Académie de police" : Les policiers en formation en stage dans les autres services.
[7] "Service d'appui": Le service Académie y est représenté avec les instructeurs.
[8] ASP armés : collaborateurs ASP 3 & ASP 4
ASP armés : (2010-2015) chiffres retraités pour cause du départ du DCS en 2016

Evolution des heures supplémentaires

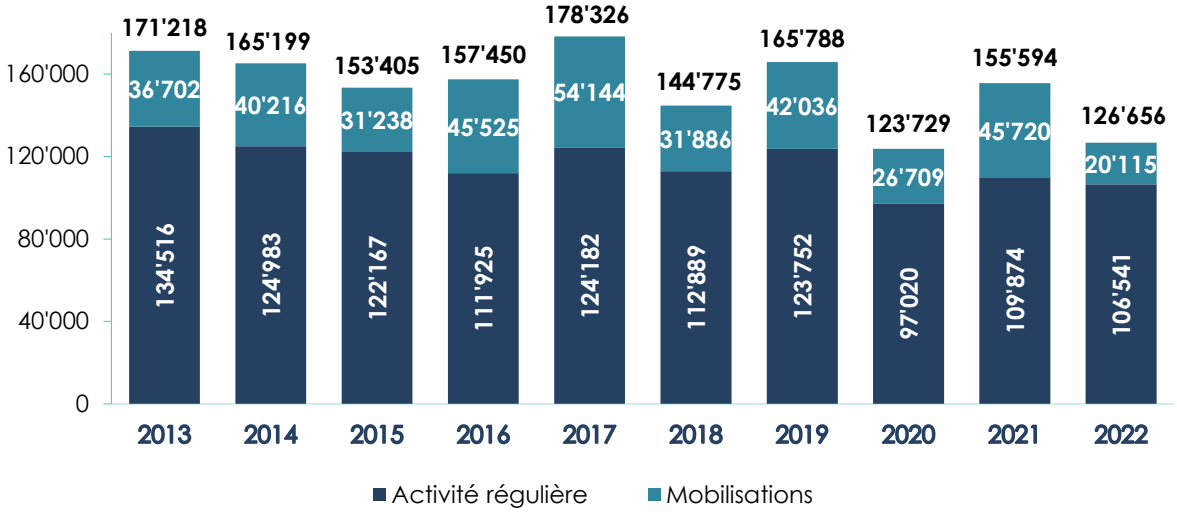

Taux d'absence par service

Services	Maladie	Accident non professionnel	Accident professionnel	Global
Services d'appui et Etat-Major	2.11%	0.16%	0.23%	2.50%
Direction de la stratégie	6.18%	0.17%	0.01%	6.36%
Police secours	3.78%	1.28%	0.95%	6.01%
Police judiciaire	4.06%	0.80%	0.10%	4.96%
Police de proximité	6.64%	1.10%	0.64%	8.38%
Police internationale	6.95%	2.00%	1.53%	10.48%
Police routière	6.39%	1.02%	0.80%	8.22%
Direction des opérations	5.54%	0.81%	0.56%	6.92%
Direction du support et de la logistique	10.33%	0.54%	0.04%	10.90%
Direction des ressources humaines	6.45%	0.12%	0.05%	6.62%
Total global	**5.51%**	**1.07%**	**0.69%**	**7.27%**

Retour sur quelques projets menés sous la direction des ressources humaines

Qualité de vie au travail (QVT)

La police cantonale genevoise s'est dotée d'un important outil de prévention, soit les analyses de la qualité de vie au travail (QVT). En 2022, 6 enquêtes QVT ont été réalisées à la demande de la hiérarchie et deux d'entre elles avaient été initiées en 2021. Ces analyses se basent sur 8 dimensions, des facteurs à risques : intensité / complexité, horaires de travail, exigences, autonomie, rapports sociaux, valeurs professionnelles, stabilité de la situation et ergonomie.

Projet sentinelles

Le projet "sentinelles" est inspiré du travail initié par nos homologues canadiens. Ce projet a pour objectif de sensibiliser la police à la détresse psychologique et au suicide au sein de son corps. Ce projet vise à former du personnel volontaire à ces problématiques. Pour ce faire, en 2022, 24 sentinelles – du personnel volontaire – ont été formées. La qualité essentielle de ces femmes et hommes bénévoles est l'écoute attentive des pairs. Elles/ils sont toutes et tous présents pour venir en aide aux autres membres du personnel. Ce projet est actuellement réalisé en collaboration avec l'association Stop Suicide et le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).

Techniques d'optimisation du potentiel (TOP)

Les techniques d'optimisation du potentiel (TOP) sont une méthode de préparation mentale regroupant différentes techniques adaptées aux diverses situations que les professionnels de l'urgence sont amenés à rencontrer en opération comme au quotidien. Les TOP se fondent sur trois types de techniques : des techniques de régulation (avant la mission), des techniques de dynamisation (pendant la mission) et des techniques récupération (après la mission). Ce projet a été mis en application auprès du personnel grâce à la formation de certaines et certains de ses membres (initiale, continue, un module sensibilisation pour les cadres et, des actions de prévention sont quant à elles en cours d'élaboration (horizon 2024)).

LES VALEURS DE LA POLICE GENEVOISE

Les valeurs, notion parfois difficile à définir. Cette notion n'est pas nouvelle et a désigné au fil des siècles de nombreuses réalités. Pouvant être attribuées à titre individuel ou être transposées dans une plus large mesure à une dimension sociétale, les valeurs jugées comme justes n'ont cessé d'évoluer. Au sein de la société occidentale, les valeurs axiologiques ont longtemps été attribuées en répondant à une conception biblique bien connue, celle du bien et du mal, attribuant ainsi aux individus des caractéristiques considérées comme chevaleresques ou héroïques.

Qu'en est-il actuellement ? Basées sur de nouveaux critères, les valeurs, qu'elles soient individuelles, sociétales ou institutionnelles, restent un fondement important des sociétés contemporaines.

La police genevoise n'y déroge pas. Ces valeurs transparaissent dans le quotidien de l'ensemble du personnel du corps de police, mais également dans un code de déontologie.

En 1997, sous l'impulsion du chef de la police de l'époque, Monsieur Laurent WALPEN, un premier code de déontologie a été mis en œuvre de sorte à régir les principes généraux des actions de la police, fixer son contexte éthique et s'adapter à une société en perpétuel changement. Le code de déontologie de la police genevoise a été mis à jour, publié et distribué à tout le personnel en 2022. Pour qu'un code de déontologie soit vivant, il doit insuffler un sens éthique et déontologique aux savoir-être et savoir-faire des collaboratrices et collaborateurs dans le cadre de leurs activités et missions quotidiennes.

Ce nouveau code de déontologie se compose d'une partie relative à la ligne de conduite du personnel de la police et d'une autre concernant les droits du personnel.

Quels que soient le grade ou le statut, être collaboratrice ou collaborateur de la police genevoise et par extension représenter la République et le canton de Genève, demande un gage personnel garantissant de porter l'ensemble des valeurs propres à notre institution telles que :

" l'intégrité, la probité, l'exemplarité et l'impartialité."[9]

Afin de respecter notre devise *"protéger et servir"*, il est attendu de la part du personnel du dévouement et de l'empathie envers la population, de la dignité et du respect, de l'exemplarité, de la proportionnalité, un devoir de réserve, de l'intégrité, de l'impartialité, de la rigueur, de la disponibilité ainsi que de la discipline.

Dans la continuité de la mise à jour de ce document et dans l'objectif d'accompagner le personnel de l'institution, plusieurs séances d'échanges et de discussion ont eu lieu et ce nouveau code de déontologie a été, comme mentionné, distribué en main propre à chaque membre du personnel de la police genevoise. Ce geste symbolique acte l'acceptation de chaque collaboratrice et collaborateur à s'accorder aux valeurs de l'institution ainsi qu'à ses propres devoirs et obligations autant d'ordre législatif qu'éthique. Une commission de suivi a aussi été créé dans le but d'assurer la veille et la pérennité du code dans un processus d'amélioration continue, de le faire vivre au quotidien et développer son contenu à la confrontation du quotidien. Cette commission de suivi a également pour objectif de faire remonter les cas en état-major de la Police à une fréquence biannuelle ainsi que de proposer des études de cas et les diffuser auprès des membres du personnel de la Police par l'intermédiaire de la formation et de la communication interne.

[9] Police cantonale genevoise (2022). Code de déontologie de la police genevoise. Préambule I.

03

CHIFFRES DE L'ACTIVITE 2022

LES APPELS À LA CECAL

En 2022, il a été recensé 194'739 appels à la Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme de la police genevoise (CECAL). Ce nombre a augmenté de 1,5% par rapport à 2021. Cependant, une diminution de 2,3% est à constater en comparaison au nombre d'appels reçus en 2020, soit lors de la pandémie de la COVID-19.

LES RÉQUISITIONS

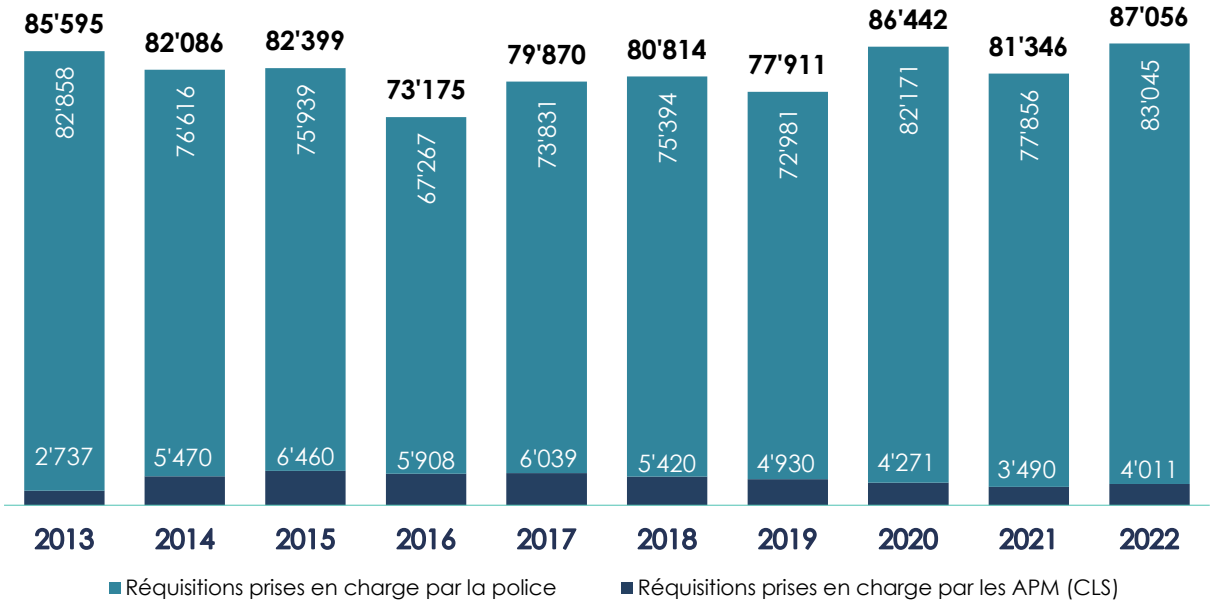

Source : SAE

En 2022, 87'056 réquisitions ont été dénombrées, soit une augmentation de 6,5% par rapport à 2021 et 0,7% par rapport à 2020. Il s'agit de la troisième année

avec le plus grand nombre de réquisitions après 2011 qui en comptait 91'885 et 2012 avec 89'483 réquisitions.

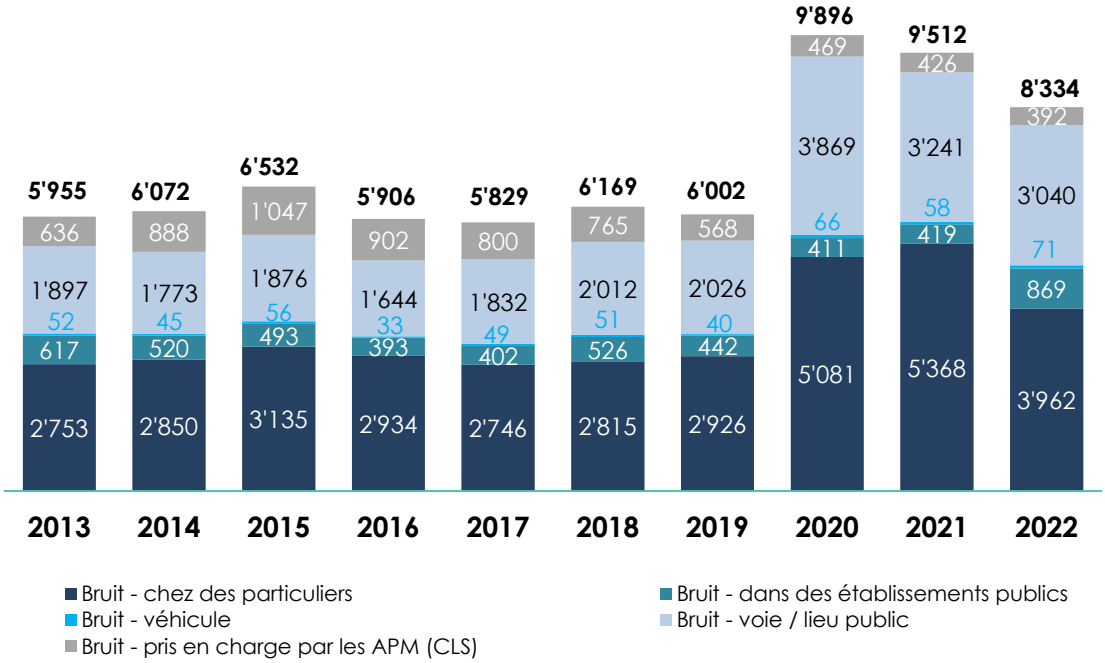

Après avoir constaté une importante hausse des réquisitions pour du bruit durant la pandémie de COVID-19, celles-ci sont en baisse. Les volumes 2022 restent toutefois relativement élevés lorsqu'ils sont comparés à ceux de la dernière décennie. Toutefois, il semble important de mentionner que cette année une hausse conséquente des interventions pour du bruit dans les établissements publics a été constatée. Cette dernière est contrebalancée par une baisse des interventions pour du bruit chez les particuliers. À ce premier constat s'accompagne une baisse observée depuis 2015 du nombre des réquisitions pour du bruit pris en charge par les agentes et agents des polices municipales.

Les mises à disposition du Ministère public (MP) ou du Tribunal des mineurs (TMin)

La mise à disposition du Ministère public (MP) ou du Tribunal des mineurs (TMin) des individus suite à une interpellation est un très bon indicateur de la situation de l'activité policière. En 2022, 5'778 personnes ont été mises à disposition des procureures et procureurs en charge du Ministère public ainsi que des juges du Tribunal de mineurs.

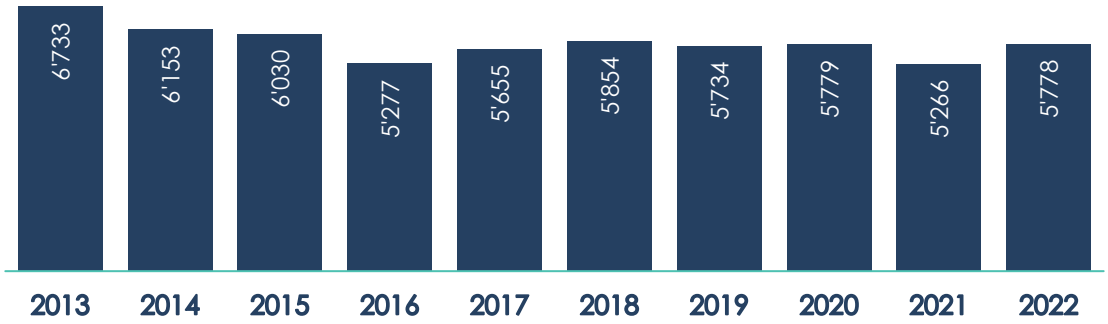

Source : ABI

L'année 2022 marque une hausse des infractions pénales comparativement à 2021 et ce, pour tous les types d'infractions confondus. L'histogramme ci-après met en lumière les différentes sources de mise à disposition et, plus spécifiquement, une augmentation de presque 20% des infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR), 17,5% des infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEtr devenue LEI), 5,3% de hausse des infractions à Loi sur les stupéfiants (LStup) et presque 20% des infractions au Code pénal (CP).

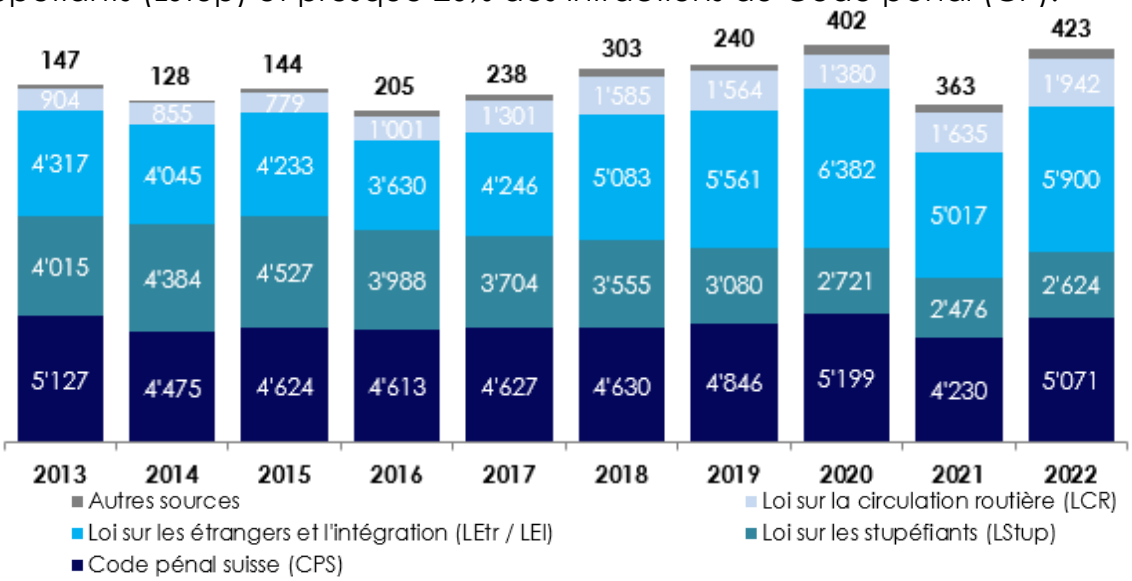

Source : ABI

LES MANIFESTATIONS

En 2022, le Centre de planification des opérations (CPO) a analysé 4'456 demandes de manifestations à travers le portail GU-PCTN. De là, 1'684 préavis d'autorisations de manifester positifs et un négatif ont été délivrés contre 1'340 en 2021.

405 événements distincts ont nécessité la mise en place de mesures policières, soit 5 de plus qu'en 2021.

LES OPÉRATIONS DE POLICE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'activité générale de la police, de nombreuses opérations et campagnes ont été effectuées par l'ensemble de la police. Celles-ci dépendent de l'actualité. De plus, plusieurs dispositifs opérationnels ont été mis en place de sorte à assurer une présence visible, d'abord préventive et dissuasive, puis répressive.

Ces dispositifs se déploient dans les lieux sensibles identifiés comme tels par la police de proximité, mais également par d'autres partenaires de la sécurité.

La police a été présente, de manière proactive et des points de contact ont été coordonnés entre la police de proximité, police-secours et la police routière.

Les opérations réalisées par la police en 2022 ont donné lieu à des contrôles de personnes et/ou de véhicules, ainsi qu'à des amendes d'ordre et/ou des contraventions.

Les campagnes routières visant à évaluer l'état du conducteur ont été nettement plus nombreuses en 2022 que lors des années précédentes.

À ces campagnes s'ajoutent, plus de 2'000 opérations de visibilité et de prévention proches des lieux d'hébergements pour les réfugiés ukrainiens. D'ailleurs, il a été constaté une augmentation des opérations de type "points de contact", se rapprochant d'ailleurs à ceux précédant la pandémie de la COVID-19.

En 2022, 17'257 opérations de police ont été assurées contre 16'330 en 2021.

Opérations sur la voie publique hors stupéfiants		2019	2020	2021	2022
Campagne routière - état du conducteur	Présence visible sans autre action	-	-	1	2
	Renseigner la population	-	7	-	-
	AO	61	82	89	305
	Contraventions	23	64	77	273
	Contrôles	575	1622	3'797	6'732
	Autres actions	11	66	84	159
Autres campagnes routières	Présence visible sans autre action	129	476	231	118
	Renseigner la population	240	1'191	132	415
	AO	491	1'758	2'407	2'059
	Contraventions	99	916	2'235	1'565
	Contrôles	1'166	4'670	14'355	17'422
	Autres actions	65	245	555	547
CLS / Proposition d'action de sécurité publique (PASP) / Séniors / Policiers en roller inline (PRI)	Présence visible sans autre action	121	205	1'632	826
	Renseigner la population	243	328	203	84
	AO	1'990	1'322	2'385	1'611
	Contraventions	851	740	1'748	1'467
	Contrôles	8'785	5'038	14'299	18'327
	Autres actions	293	287	707	630

Points contact	**Présence visible sans autre action**	4'921	2'443	4'682	4'754
	Renseigner la population	3'572	1'475	333	101
	AO	2'804	898	1'393	1'831
	Contraventions	1'542	740	745	1'130
	Contrôles	12'091	4'057	6'780	10'055
	Autres actions	561	258	207	248
Hébergements Ukraine	**Présence visible sans autre action**	-	-	-	1'537
	Renseigner la population	-	-	-	2
	AO	-	-	-	2
	Contraventions	-	-	-	1
	Contrôles	-	-	-	5
	Autres actions	-	-	-	3

Source : Opérations de police extraites le 1er mars 2023.

04

QUELQUES CHIFFRES DE LA SPC 2022

La Statistique policière de la criminalité (SPC), produite par l'Office fédéral de la statistique (OFS), est publiée sur le site internet https://ge.ch. Il y a lieu de s'y référer, que ce soit pour un survol introductif ou pour plus de détails. Une sélection d'indicateurs est présentée ici. Le relevé des infractions au Code pénal (CP), qui se fait principalement par le biais des dénonciations et des plaintes, rend compte de la criminalité reportée.

Infractions au Code pénal

Les infractions au Code pénal (CP) sont ici représentées graphiquement de sorte à illustrer l'évolution générale de 2013 à 2022. Sur le total des infractions, il y a une hausse de 15% par rapport à 2021. Cette progression se retrouve dans les atteintes à la vie et l'intégrité corporelle (+11%), les atteintes au patrimoine (+16%) et les autres chapitres du CP (+11%). Toutefois, il sied de préciser que les volumes de 2022 restent en retrait de ceux recensés avant la pandémie de la COVID-19. Enfin, la tendance à la hausse des infractions au CP est également observée au niveau national.

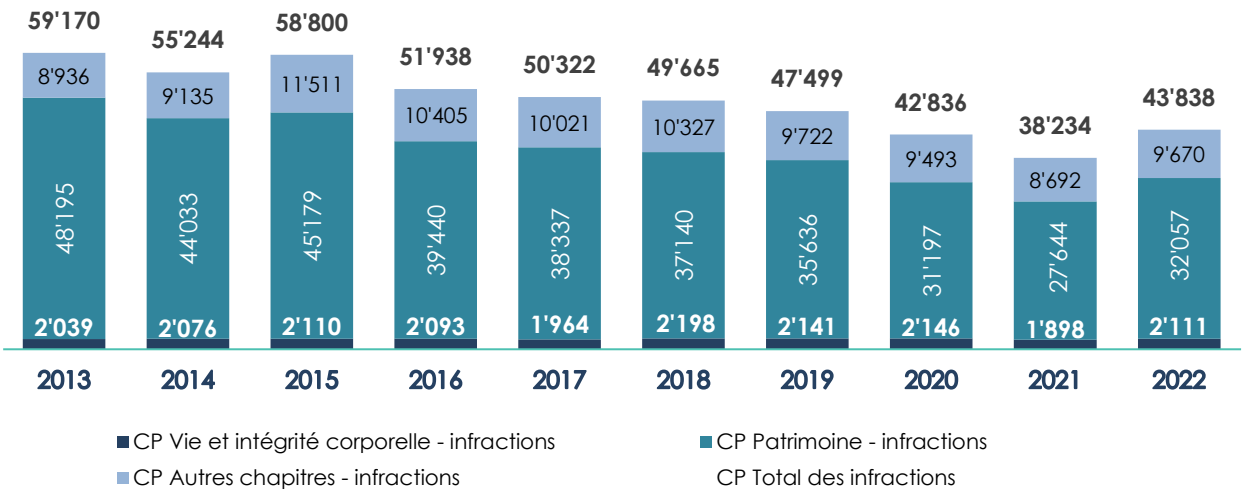

VOLS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Après une décennie de baisse constante, les vols sur la voie publique sont en hausse en 2022. Si l'on fait abstraction des effets liés à la pandémie de la COVID-19, la tendance linéaire demeure à la baisse sur l'ensemble de la série.

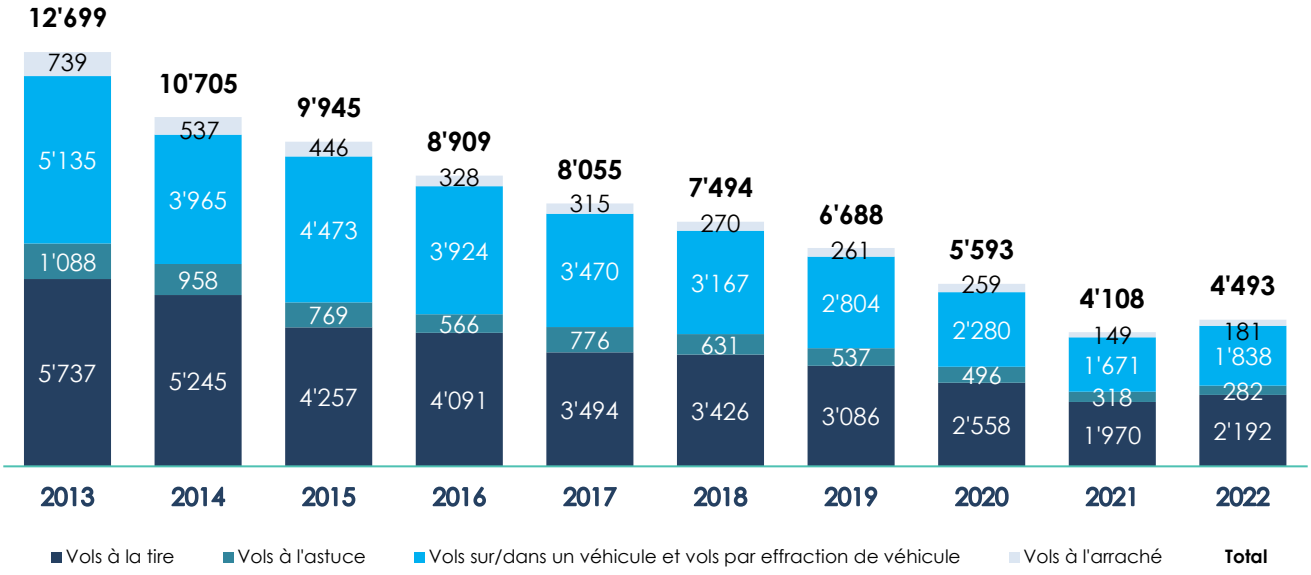

Le graphique ci-dessus met en exergue l'évolution de certains chiffres clés relatifs à la criminalité dans le canton de Genève. A noter que parmi cette sélection d'infractions, les vols à l'astuce sont en diminution (-11%).

VOLS DE VÉHICULES

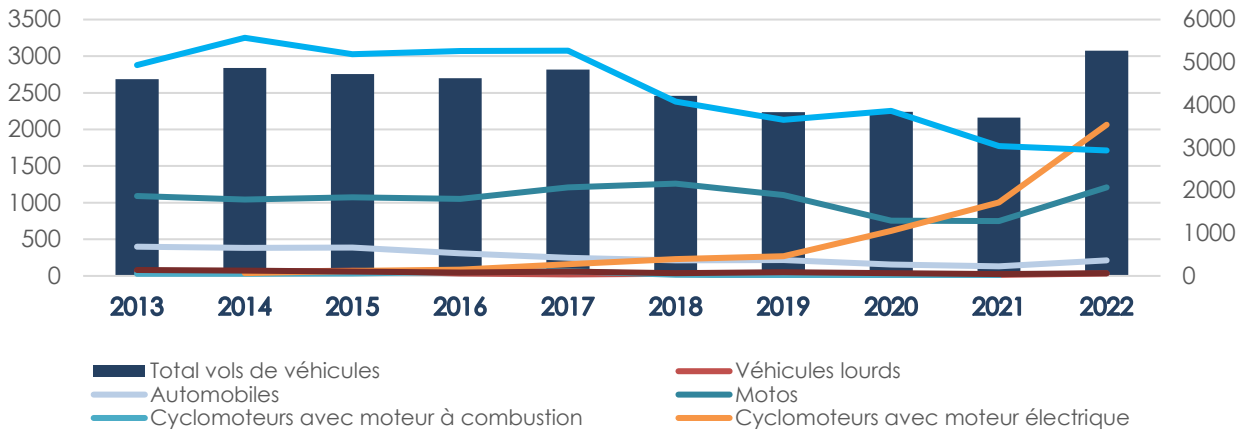

En 2022, le total des vols de véhicules est en forte progression (+56%). Cela concerne particulièrement les vols de motos (+61%) mais plus encore les vols de vélos électriques (sous graphique intitulé "Cyclomoteurs avec moteur

électrique") (+106%). Concernant les autres types de vols de véhicules et spécifiquement les véhicules lourds, le volume des infractions n'a pas sensiblement évolué en comparaison aux années avant la pandémie de la COVID-19.

CAMBRIOLAGES PAR EFFRACTION ET INTRODUCTION CLANDESTINE

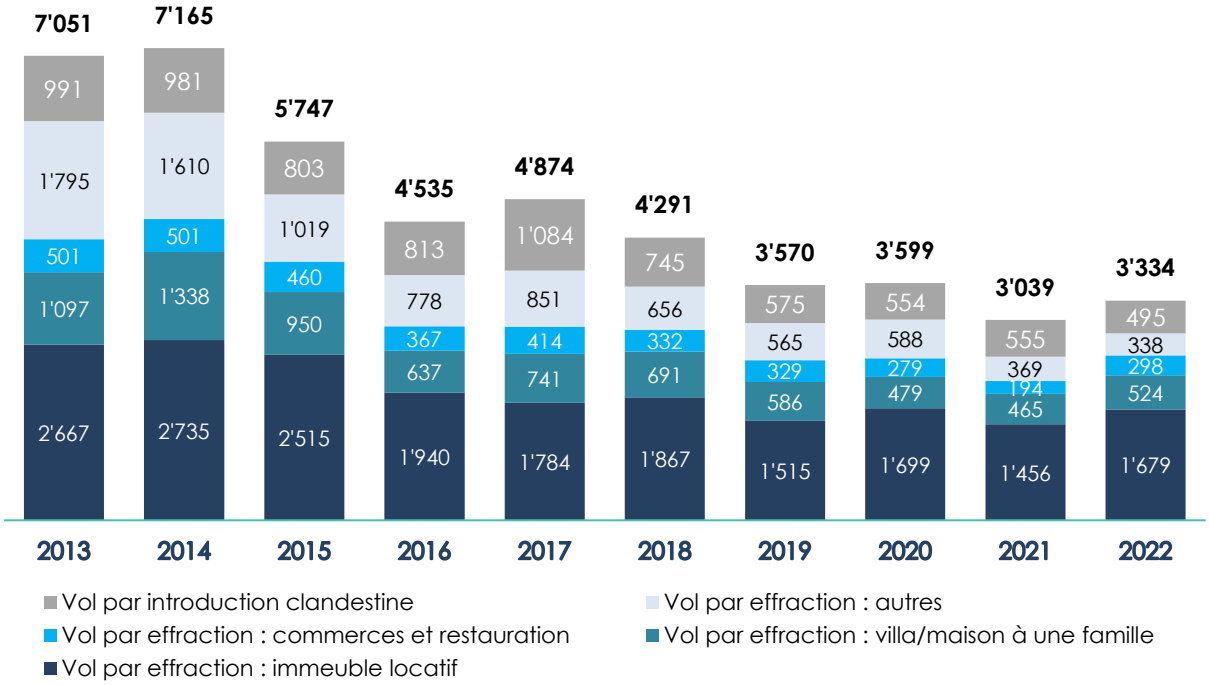

Cet histogramme illustre une augmentation des cambriolages à Genève par rapport à 2021. Bien qu'ayant augmenté, ces types d'infractions sont moins importants qu'en 2019, avec une diminution de 7%. Il est possible d'émettre l'hypothèse que la présence marquée des individus à leur domicile, suite à la pandémie de la COVID-19 ait pu causer cette baisse en 2021. A noter que les vols par introduction clandestine sont en recul par rapport à 2021 (-11%). Par rapport à 2013-2014, la tendance est ici encore à une baisse pouvant presque être qualifiée de linéaire.

INFRACTIONS AU CODE PÉNAL AVEC UN MODUS DE CYBERCRIMINALITÉ

Contrairement à ce qui était attendu, l'année 2022 est marquée par une diminution importante des infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique (-17%).

Les infractions de criminalité numérique par mode opératoire sont toujours très majoritairement liées à la cybercriminalité économique (89%). Les autres domaines sont marginaux : cyber-délits sexuels (7%) et les cyber-atteintes à la réputation et pratiques déloyales (4%). Les graphiques ci-après illustrent ces proportions en 2021 et 2022.

En termes d'évolution, la cybercriminalité économique est en recul de 20% par rapport à 2021. Dans cette catégorie, les cyber-escroqueries sont en recul de 22%.

Il est à noter que l'ensemble de ces chiffres ne rendent pas compte de l'ensemble de ce phénomène, mais uniquement de ce qui est dénoncé à la police ou à la justice.

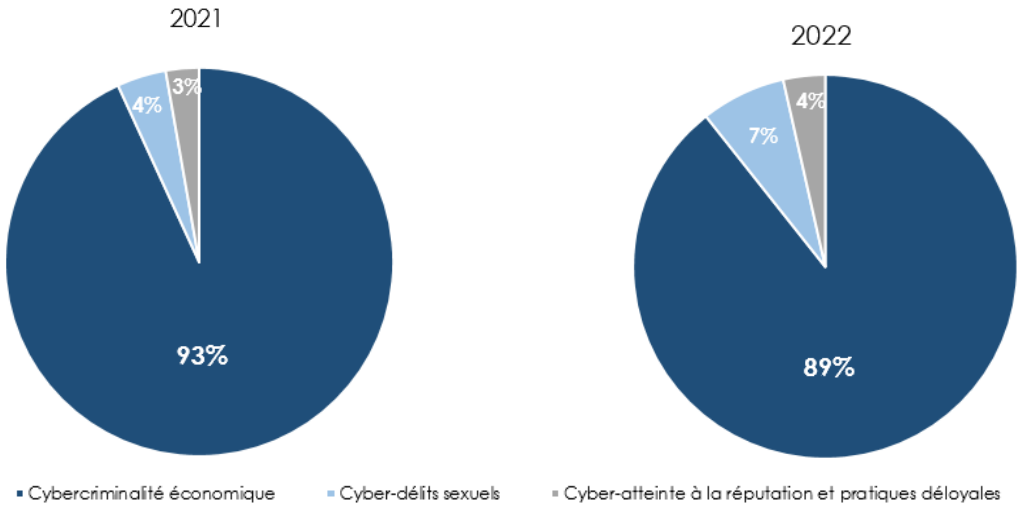

Source : OFS

INFRACTIONS À LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS (LSTUP)

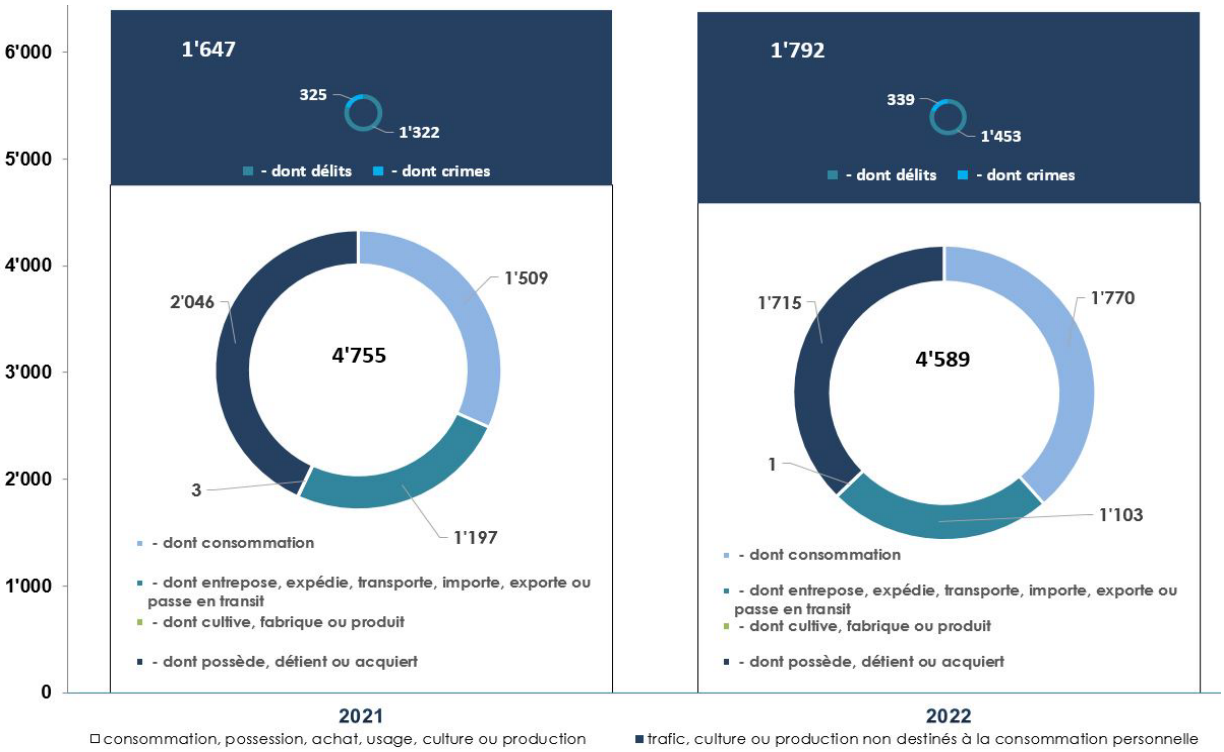

Le graphique ci-dessus montre les chiffres depuis la nouvelle nomenclature pour qualifier les infractions.

Le volume d'infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup) est relativement stable. Une légère augmentation des infractions pour trafic, culture ou production non destinés à la consommation personnelle est à noter (+9%) ainsi qu'une diminution de 3% des infractions liées à la consommation personnelle.

INFRACTIONS DE VIOLENCE GRAVE EXERCÉE

Les infractions pour violence grave exercée (catégorie constituée par l'OFS) sont en nette augmentation en 2022 (+8.4%) sur des volumes contenus. Cette violence aggravée comprend les homicides et tentatives d'homicides, qui sont, eux, en baisse.

INFRACTIONS DE VIOLENCES DOMESTIQUES

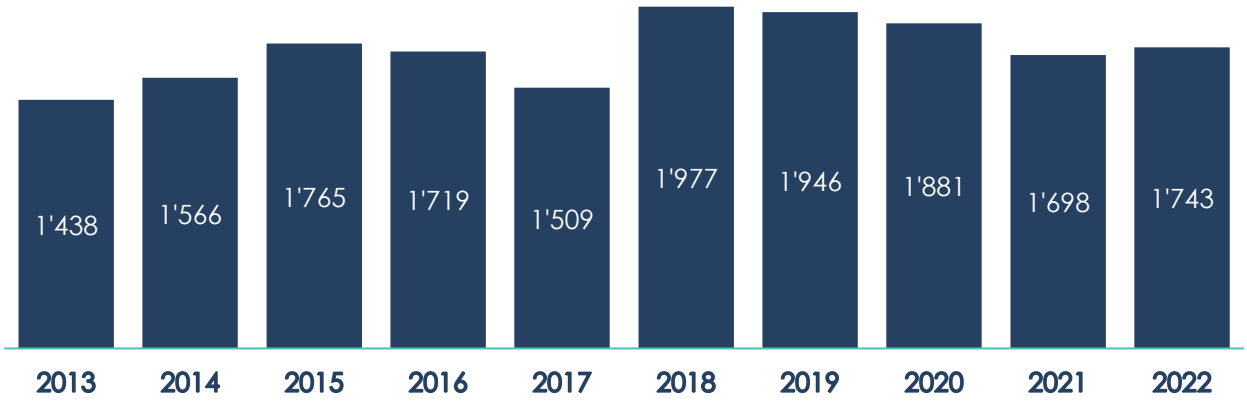

En 2022, les infractions de violences domestiques sont en légère hausse par rapport à 2021 (+3%). Cette progression est également visible sur la volumétrie des réquisitions de violences domestiques.

La proportion de victimes hommes/femmes reste inchangée. Les femmes continuent à être majoritairement les victimes de ce type de violence.

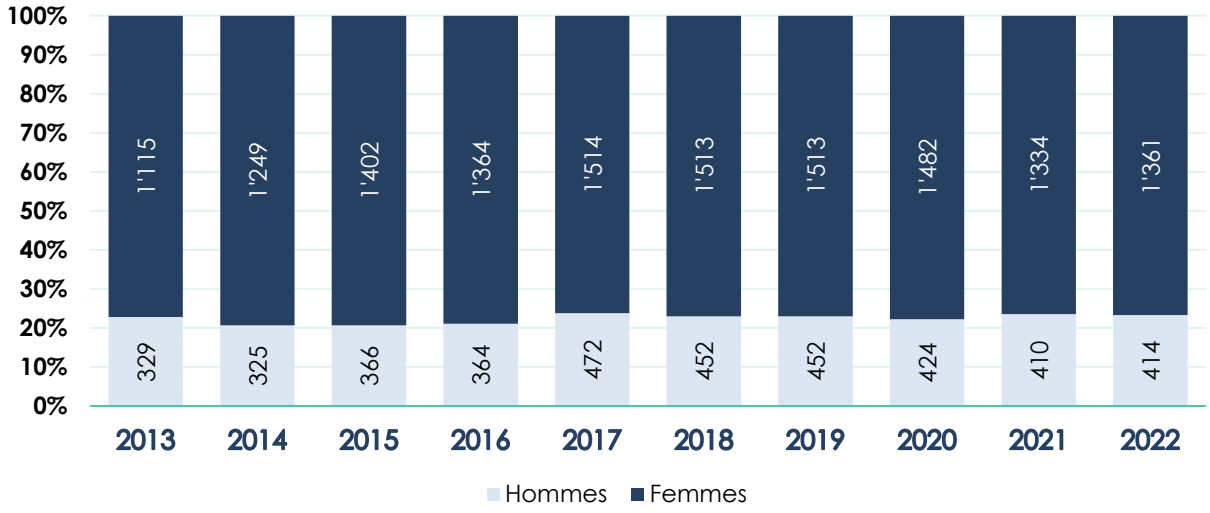

TAUX D'ÉLUCIDATION

Bien que le volume d'infraction ait augmenté, le tableau ci-après met en évidence une augmentation des taux d'élucidation pour les principaux titres du Code pénal, à l'exception des vols par effraction, dans le chapitre des atteintes au patrimoine.

Taux d'élucidation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total général du Code pénal	21,6%	23.6%	23.8%	25.7%	24.5%	27.3%	28.6%	31.4%	30.6%	31.0%
Total vie et intégrité corporelle	84,9%	90.4%	87.2%	88.6%	86.5%	88.6%	90.6%	89.0%	89.1%	90.2%
Total patrimoine	12,6%	13.3%	12.7%	13.8%	13.2%	14.2%	14.7%	16.8%	15.7%	16.4%
dont vol par effraction	13,2%	12.9%	11.7%	13.8%	12.6%	11.2%	11.5%	14.1%	11.2%	9.9%
Total intégrité sexuelle	83,9%	84.1%	85.9%	89.0%	89.7%	86.0%	87.3%	86.5%	87.5%	87.8%

PRÉVENUES ET PRÉVENUS

Prévenues et prévenus d'infractions au Code pénal suisse

Ce diagramme démontre que le nombre de prévenus sur l'ensemble des titres du Code pénal a légèrement augmenté pour toutes les catégories d'âge à l'exception des mineurs, par rapport à 2021.

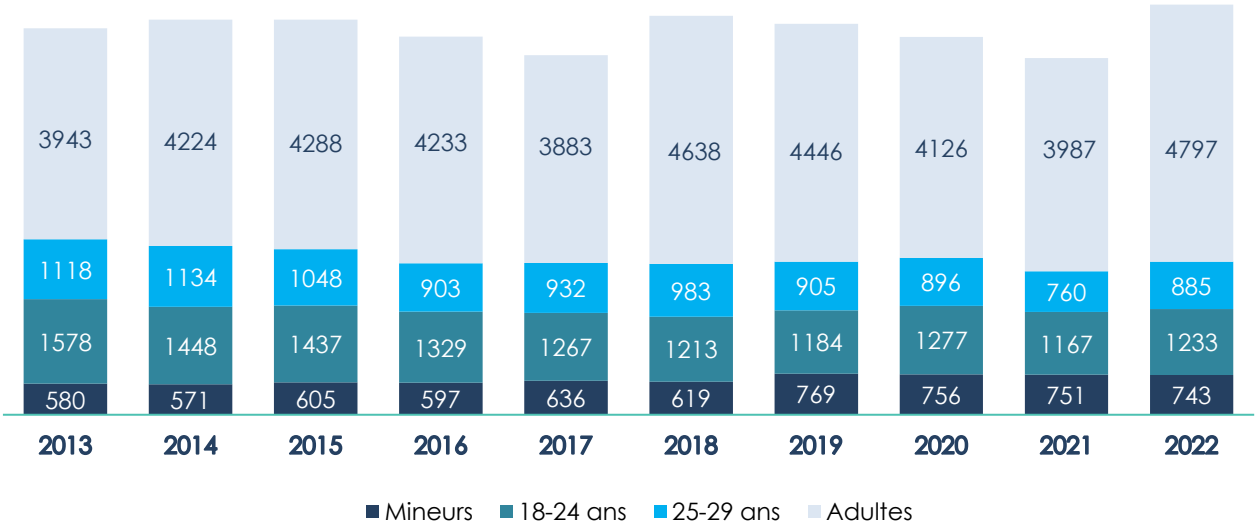

Prévenues et prévenus d'infractions à l'intégrité sexuelle

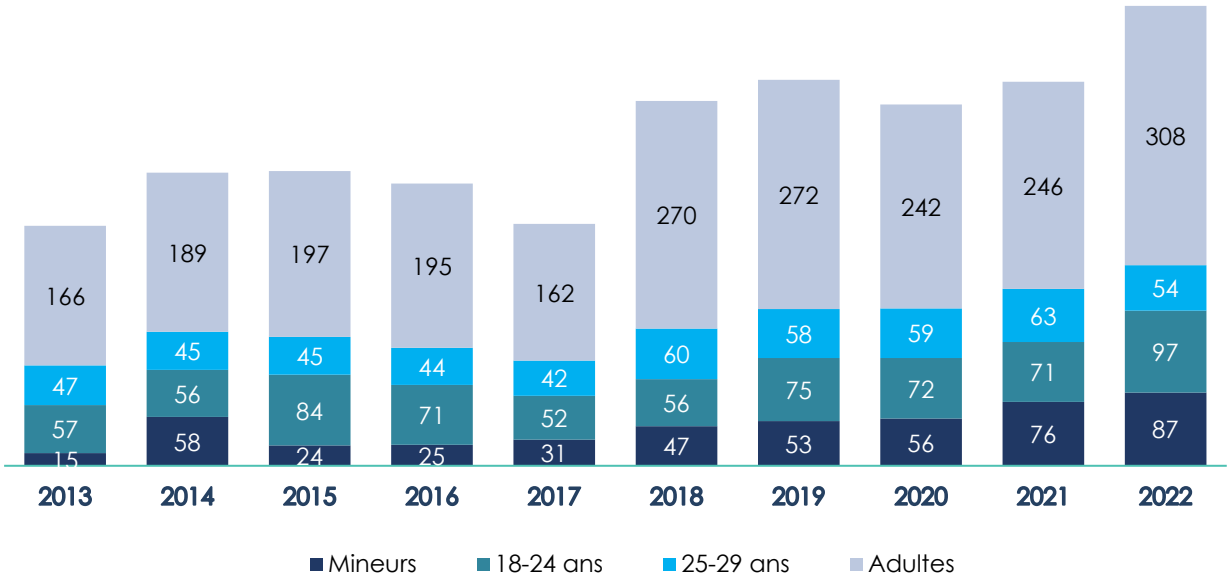

Concernant les infractions contre l'intégrité sexuelle, le graphique ci-dessus montre une augmentation des prévenues et prévenus pour chaque tranche d'âge à l'exception des 25-29 ans.

Prévenues et prévenus d'infractions à la vie et l'intégrité corporelle

Le nombre de prévenues et prévenus d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle est relativement stable à travers le temps. Une baisse significative avait été notée en 2021. En 2022, une légère augmentation du nombre de prévenues et prévenus pour les infractions contre l'intégrité corporelle est observée. Cette augmentation touche principalement les mineurs et les jeunes adultes.

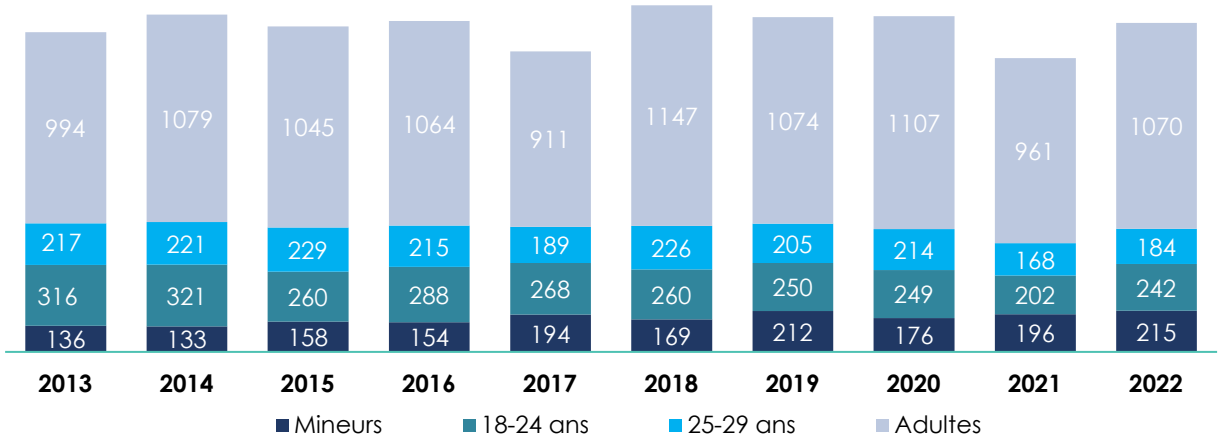

Prévenues et prévenus d'infractions contre le patrimoine

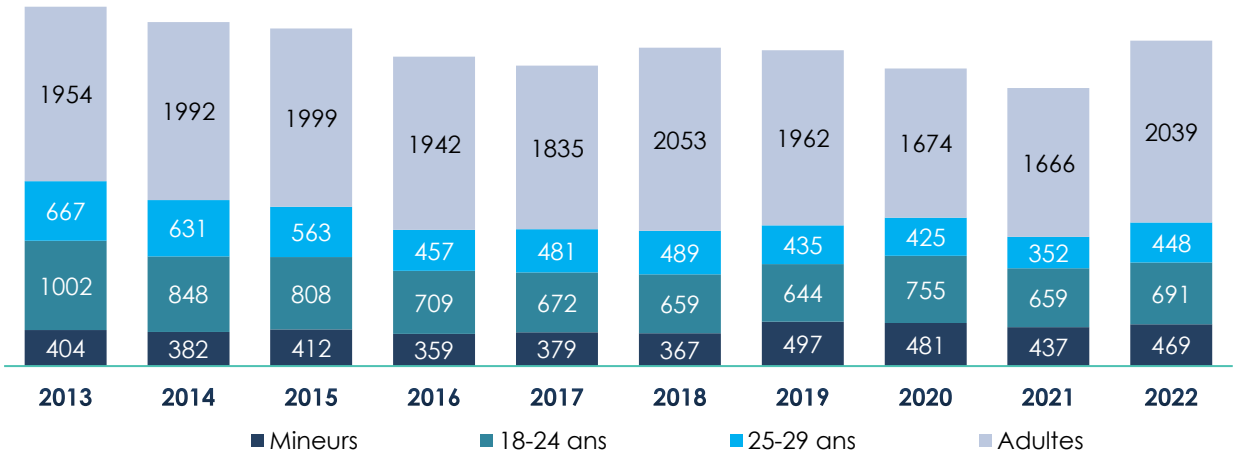

Les prévenus d'infractions contre le patrimoine ont connu une baisse pendant la pandémie de COVID-19, et les volumes 2022 sont proches des années la précédant.

ACTIVITÉ ET CRIMINALITÉ EN 2022 – SYNTHÈSE

Activité	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	Variation 2022/2019	Nombre / jour en 2022
Infractions au Code pénal (CP)	**47'499**	**42'836**	**38'234**	**43'838**	**14.7%**	**-7.7%**	**120**
Total vie et intégrité	**2'141**	**2'146**	**1'898**	**2'111**	**11.2%**	**-1.4%**	**6**
Infractions contre le patrimoine							
Brigandages	362	339	199	239	20.1%	-34.0%	1
Vols par effraction	2'995	3'045	2'484	2'839	14.3%	-5.2%	8
- dont immeuble locatif	1'515	1'699	1'456	1'679	15.3%	10.8%	5
- dont villa/maison à une famille	586	479	465	524	12.7%	-10.6%	1
- dont commerces et restauration	329	279	194	156	-19.6%	-52.6%	0
- dont autres	565	588	369	480	30.1%	-15.0%	1
Vols par introduction clandestine	575	554	555	495	-10.8%	-13.9%	1
Total vols par effraction et par introduction clandestine	**3'570**	**3'599**	**3'039**	**3'334**	**9.7%**	**-6.6%**	**9**
Vols à la tire	3'086	2'558	1'970	2'192	11.3%	-29.0%	6
Vols de véhicules	3'831	3'839	3'705	5'271	42.3%	37.6%	14
Vols sur/dans un véhicule	1'175	1'041	877	997	13.7%	-15.1%	3
Vols par effraction de véhicule	1'629	1'239	794	841	5.9%	-48.4%	2
Total des vols sur/dans un véhicule et vols par effraction de véhicule	**2'804**	**2'280**	**1'671**	**1'838**	**10.0%**	**-34.5%**	**5**
Indicateurs spécifiques							
Total violence (définition OFS)	**3'904**	**3'914**	**3'390**	**3'676**	**8.4%**	**-5.8%**	**10**
Violences domestiques	1'946	1'881	1'698	1'743	2.7%	-10.4%	5
Empêchement d'accomplir un acte officiel - *infractions*	744	650	573	568	-0.9%	-23.7%	2
Empêchement d'accomplir un acte officiel - *affaires*	531	494	439	447	1.8%	-15.8%	1
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - *infractions*	219	191	142	204	43.7%	-6.8%	1
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - affaires	150	133	104	142	36.5%	-5.3%	0
Infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup)	**7'744**	**6'236**	**6'402**	**6'381**	**-0.3%**	**-17.6%**	**17**
- dont infractions stupéfiants - consommation	2'328	1'705					0
- dont infractions stupéfiants - possession/saisie	3'387	2'675					0
- dont infractions stupéfiants - trafic	972	781					0
consommation, possession, achat, usage, culture ou production			4'755	4'589	-3.5%		13
trafic, culture ou production non destinés à la consommation personnelle			1'647	1'792	8.8%		5
- dont délits			1'322	1'453	9.9%		4
- dont crimes			325	339	4.3%		1
autres infractions à la Lstup			0	0	nc		0
Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration (Letr - LEI)	**9'801**	**10'504**	**8'879**	**9'764**	**10.0%**	**-0.4%**	**27**

05

AFFAIRES TRAITÉES PAR L'IGS EN 2022

Contrairement aux deux dernières années (2020-2021) qui étaient marquées par une baisse du nombre de nouvelles procédures pénales traitées par l'Inspection générale des services (IGS), l'année 2022 est marquée par une augmentation de 42,6% passant de 107 à 153 nouvelles procédures pénales ouvertes.

Les affaires touchant spécifiquement la police genevoise ont, quant à elles, augmenté de 6,8%, soit 75 nouvelles procédures en 2022 contre 73 en 2021. Les principaux motifs de plaintes ou de dénonciations sont relatifs aux "violences policières" – soit les abus d'autorité et les lésions corporelles –, aux abus d'autorité simples et aux infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR).

Les plaintes et dénonciations pour "violences policières" ont augmenté. En 2021, 15 procédures avaient été ouvertes, alors qu'en 2022 elles s'élèvent à 33. Les décisions de justice relatives aux enquêtes menées entre 2015 et 2020 pour le motif précité sont presque toutes entrées en force[10]. Sur 185 cas traités, seuls 11 d'entre eux ne connaissent pas encore d'épilogues judiciaires. Seuls deux cas ont condamné, par ordonnance pénale, des agents. Ainsi, le taux de condamnation reste très faible par rapport au nombre de dénonciations ou de plaintes déposées.

Les issues des procédures pénales ouvertes contre des membres de la police genevoise, tous motifs confondus, se dénombrent ainsi :

Motifs	2019	2018
Ordonnances de non-entrée en matière	66	62
Ordonnances de classement	20	32
Condamnations par ordonnances pénales	13	14
Condamnations après jugement	0	2
En cours	14	4

Dans le cadre de 13 procédures, des condamnations ont été rendues pour l'année 2019. Elles concernent 9 policières et policiers, 1 aspirant de police, 2 assistantes et assistants de sécurité publique (ASP) et 1 membre du personnel administratif. Dans sept procédures, les faits sanctionnés ont été commis dans un cadre privé (5 policiers, 1 aspirant de police, 1 assistant de sécurité publique).

Des enquêtes exhaustives sont menées pour chaque cas par l'IGS sous la surveillance de Monsieur le Procureur général. Ce dernier mène ensuite lui-même ses propres investigations dans chacune des affaires.

[10] Pouvoir judiciaire (S.D.). Lexique. URL : https://justice.ge.ch/fr/lexique.

06

FAITS SAILLANTS 2022

Le Crack à Genève

Depuis l'été 2021, de nombreux médias romands ont fait état d'une recrudescence de deal de crack à Genève également remarquée par les habitantes et habitants de certains quartiers. Cette thématique, relevant à la fois du domaine de la santé et de la sécurité publique, a suscité un véritable intérêt. En effet, la police genevoise a répondu, au cours de l'année 2022, à plus de vingt sollicitations médiatiques et ce, autant de la part de médias écrits que de projets de reportages de la part de médias audio-visuels.

Le chlorhydrate de cocaïne basé alias le crack

Présent depuis de nombreuses années aux Etats-Unis, le chlorhydrate de cocaïne basé, plus communément connu sous le nom de crack, est apparu sur le territoire helvétique à partir de la seconde moitié des années nonante[11]. Le crack est une substance psychotropique issue de la cocaïne basée grâce à l'ajout de produits tels que l'ammoniaque, le bicarbonate de soude, l'éther ou le chloroforme[12].

Cette substance considérée au sens de la Loi sur les stupéfiants (LStup) comme un stupéfiant peut prendre plusieurs formes. Certaines sont plus fréquentes que d'autres sur le marché. Effectivement, le chlorhydrate de cocaïne se présente sous la forme de poudre, de sel ou de caillou lorsqu'il est basé[13]. Cette dernière est la forme la plus fréquente puisqu'elle permet aux consommatrices et consommateurs de fumer la substance.

[11] Groupement romand d'études des addictions (GREA). Histoire, production et trafic de la cocaïne (2002). Dépendances. 18. Décembre 2002. URL : https://www.grea.ch/sites/default/files/1_article_10.pdf
[12] Infodrog (2022). Crack et free base : Informations pour les professionnel.le.s des addictions. URL : Fiche d'information Crack Freebase (infodrog.ch)
[13] Infodrog (2022). Crack et free base : Informations pour les professionnel.le.s des addictions. URL : Fiche d'information Crack Freebase (infodrog.ch).

Ce stupéfiant a la particularité de se consommer très aisément et d'être extrêmement addictif. Ses effets sont intenses mais n'ont qu'une courte durée, provoquant alors de très importants effets de dépendance. Effectivement, cette drogue vendue à faible coût (environ 10.- CHF la galette de 0,1 gramme) et généralement "prête à la consommation" favorise une consommation *express* du produit.

Au vu de l'importante dépendance provoquée, sa facilité de consommation ainsi que son faible coût, les usagères et usagers ont tendance – contrairement à d'autres substances – à la consommer immédiatement après l'achat. Ce phénomène rend compliquée la saisie de ce produit par les forces de l'ordre.

Un trafic circonscrit

Bien que le crack soit apparu sur l'ensemble du territoire genevois, certaines zones géographiques sont plus touchées comme le quartier des Pâquis et celui de la gare Cornavin.

Opération et coopération

Comme mentionné, il n'est pas aisé de saisir cette drogue auprès de ses consommatrices et consommateurs, cependant la police genevoise veille à ce que la présence policière soit augmentée dans les zones de trafic. Ceci permet de limiter la vente de ce stupéfiant, la consommation à proximité du lieu d'achat et les débordements qui en découleraient. S'ajoutent également les comportements potentiellement agressifs de la part des consommatrices et consommateurs.

Aux motifs de la sécurité publique, la présence policière est impérative. Ainsi, des opérations ont été mises en place afin d'offrir une plus grande visibilité policière permettant de rassurer la population et de disséminer les toxicomanes et les trafiquants.
Ceci ne peut se faire sans une riche collaboration entre différentes brigades de la police, telles que la Brigade de la voie publique et des stupéfiants (BVPS), la Brigade des stupéfiants (BStup), les policières et policiers de la police de proximité et la brigade de sécurité publique. À ces policières et policiers s'ajoutent des partenaires externes comme la police municipale de la ville de Genève et des associations présentes sur le terrain.

En 2022, 722 opérations ont été réalisées visant à lutter contre le deal de cocaïne et de crack. Elles ont abouti à 441 arrestations, 1'880 interpellations et la saisie de 166 grammes de ces produits stupéfiants. En d'autres termes, il s'agit de la moitié des opérations de rue visant à lutter contre le trafic de stupéfiants.

LE GHB SOUS TOUTES SES FORMES

Il y a plus d'un an, une jeune britannique annonçait sur son compte Instagram avoir été victime d'une piqûre de GHB dans une boîte de nuit. De là, les témoignages ont pullulé sur les réseaux sociaux, et avec eux, une augmentation des plaintes déposées à ce sujet. Bien que ce phénomène soit nouveau, l'ingestion volontaire ou involontaire de GHB n'est, quant à elle, pas nouvelle.

L'acide gamma d'hydroxybutyrate, sensiblement connu sous le nom de drogue du "violeur" ou de GHB, est une substance psychotrope au sens de la loi sur les stupéfiants (LStup). Il se présente sous la forme d'un liquide incolore, inodore et sans goût ou sous forme de poudre.[14] Il peut être versé dans une boisson sans en changer l'aspect. Le GHB se consomme principalement par voie orale, mais peut également être injecté.

Les effets de cette substance psychoactive varient en fonction de la quantité ingérée. Or, ils débutent généralement par une sensation de chaleur et d'ivresse comparable à celle de l'alcool. S'en suivent un sentiment de quiétude, voire d'euphorie légère et de désinhibition. À fortes doses, les effets du GHB sont les mêmes qu'un puissant somnifère pouvant mener la personne à un état comateux. Il est à noter qu'associé avec de l'alcool, il peut provoquer une confusion voire une amnésie.[15]

À Genève, en 2022, aucun cas concret de piqûre au GHB n'a été confirmé par un service d'urgence médical ou médico-légal.

Ceci nous indique que malgré la déferlante médiatique ainsi que la crainte généralisée existante autour de ce risque, les cas d'ingestion ou de piqûre au GHB ne sont pas fréquents, voire inexistants à Genève.

Néanmoins, la police genevoise reste attentive et traite selon un protocole rigoureux les cas portés à sa connaissance. Elle rappelle à toute personne suspectant une soumission chimique au GHB, que ce soit par voie orale ou par piqûre, de se rendre dans les plus brefs délais au service des urgences ou au service des urgences de la maternité de l'Hôpital universitaire de Genève de sorte à pouvoir effectuer les prélèvements nécessaires au plus tard dans les trois heures suivant la fin des symptômes[16]. Une plainte pourra ensuite être déposée au poste de police le plus proche.

---

[14] Centre de toxicomanie et de santé mentale (2013). Le GHB. URL : https://www.camh.ca/fr/info-sante/index-sur-la-sante-mentale-et-la-dependance/le-ghb.

[15] Ibid.

[16] Les effets secondaires du GHB se constatent par les symptômes suivants : maux de tête, vertiges, sensation d'étourdissement, hypersalivation, nausées, vomissements et somnolence. Une confusion et une amnésie peuvent apparaître en cas d'association avec l'alcool en particulier. Ces symptômes doivent alerter et nécessitent une prise en charge médicale rapide.

OMC 12

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) voit le jour à Genève en 1995 afin de combler certains manquements de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)[17] et, plus spécifiquement, dans le but de "favoriser autant que possible la fluidité, la liberté et la prévisibilité des échanges"[18]. Tous les deux ans se réunit l'organe décisionnel de l'institution, un événement majeur d'ampleur internationale, la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En juin 2022, la 12e session de la Conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à son siège à Genève, réunissant plus de 174 responsables gouvernementaux, 184 délégations et plus de 4'000 participants. Présidée par la Suisse et le Kazakhstan, certaines thématiques telles que la surpêche, l'épidémie de la COVID-19, l'agriculture ou encore le commerce en ligne ont été abordées. Pour des raisons propres à l'événement, la conférence initialement agendée du 12 au 15 juin 2022 a dû être prolongée de 36 heures.

La police cantonale était présente de sorte à garantir son bon déroulement, assurer la sécurité des personnalités présentes ainsi que celles des différents sites, lieux de résidence et de rencontre, empêcher les troubles à l'ordre public et garantir les prestations usuelles proposées à la population genevoise.

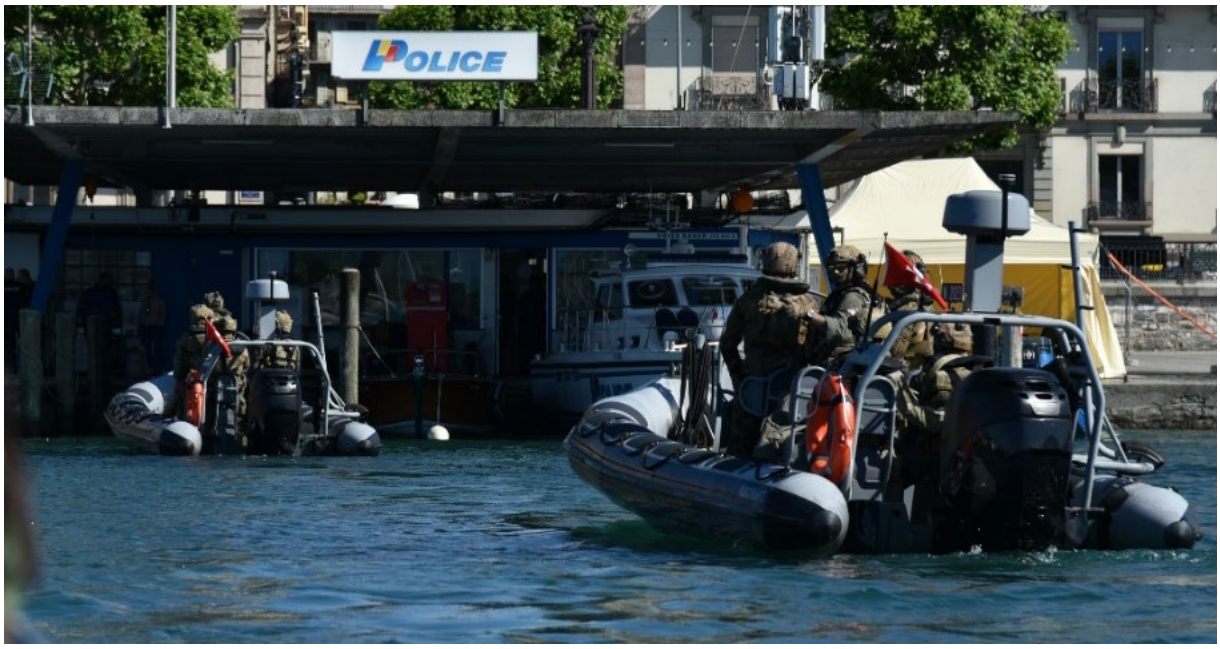

[17] Histoire du commerce (S.D.). Organisation mondiale du commerce. URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/history_f/history_f.htm.
[18] L'OMC en bref (S.D.). Organisation mondiale du commerce. URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc10_f/whatismc_f.htm

Afin de mener à bien ces missions d'envergure, une importante collaboration à l'interne de la police genevoise a été mise en place, mobilisant plus de 1'500 personnels au maximum de l'engagement comprenant également l'engagement de renforts intercantonaux. À cela s'est ajoutée une importante collaboration avec des partenaires externes comme l'armée. Celle-ci servait, par exemple, d'appui logistique, de contrôle de l'espace aérien et de personnel militaire pour une mission spécifique et pour la protection civile.

De plus, un numéro de téléphone gratuit proposant des informations relatives à l'événement à la population a été mis en place. Cette ligne InfoPolice a été ouverte du mardi 5 au jeudi 16 juin 2022 de 9h à 17h. Un flyer a également été créé et distribué par la police pour informer la population des restrictions de circulation, des places de stationnement et des déviations. En plus d'aviser les citoyennes et citoyens, les résidentes et résidents et les fonctionnaires internationaux, une séance d'information a été tenue auprès des acteurs diplomatiques.

Les divers efforts fournis et moyens déployés, en plus d'une importante collaboration avec différents partenaires, ont permis à cette 12e session de la Conférence ministérielle de l'OMC de se dérouler sous les meilleurs auspices.

QUELQUES MOMENTS IMPORTANTS DE 2022

Remplacement de P2K par myABI

Après analyse et considérant l'obsolescence du programme P2K et de ses différents modules, la police genevoise s'est dotée d'un nouveau logiciel, myABI Cet outil a été réfléchi de sorte à moderniser, ouvrir l'accès à la mobilité via une application pour smartphone et ainsi remplacer les logiciels ayant été utilisés pendant plus de 19 ans.

Il y a bientôt 5 ans, la décision a été prise de remplacer les logiciels en vigueur. Pour ce faire, sa mise en application s'est faite en deux phases importantes. Une première phase a consisté, en août 2021, à la désactivation du logiciel P2K. En mars 2022, toutes les communes ayant des polices municipales ont été dotées du logiciel, permettant à la police cantonale d'accéder à l'intégralité des données saisies et aux polices municipales d'avoir une vision complète des événements traités par leurs homologues des autres communes. Une seconde phase a débuté en septembre 2022 et vise à remplacer complètement le logiciel précité et ce, en offrant la possibilité de créer des rapports de contravention et des rapports d'arrestation provisoire en flagrante contravention. Durant les trois prochaines années, tous les rapports seront intégrés à myABI.

A terme, cette solution offre aux utilisateurs la possibilité de rechercher des nombreuses données structurées et une mutualisation des ressources informationnelles entre polices et permettra la numérisation de nombreux processus.

Afin d'accompagner au mieux les collaboratrices et collaborateurs au cours desdites phases de mise en application, une équipe de conduite du changement a été mise sur pied dès le début du projet. De plus, afin de faciliter l'apprentissage de myABI, un e-learning a été créé, des cours ont été dispensés via Webex, des modes d'emploi ont été créés et mis en ligne, des référents ont été formés dans le but d'aider le personnel en cas de besoin et un blog – myABI News – a vu le jour afin de fournir facilement des informations aux utilisatrices et utilisateurs. Une adresse mail dédiée à myABI a également été créée pour contacter l'équipe projet.

Poste de police mobile de proximité

L'été est une période particulière où tout semble fonctionner au ralenti et où les préoccupations ordinaires sont invitées à attendre la rentrée scolaire.
Se rendre dans un poste de police pour déclarer un vol ou pour signaler un autre problème particulier est une démarche souvent remise au lendemain.

Désireuse de créer un contact différent avec la population tout en lui offrant les prestations attendues, la police genevoise s'est approchée de la population en se rendant, plusieurs fois par semaine, dans les communes de Lancy et de Vernier avec son poste de police mobile de proximité, durant l'été. Cette prestation novatrice permettait aux citoyennes et citoyens d'échanger avec le personnel de la police de proximité et de faciliter certaines démarches comme le dépôt de plainte contre inconnu.

Cité des métiers

Du 22 au 27 novembre 2022, la police était présente à la Cité des métiers.

Cet événement se tenant tous les trois ans est une occasion pour la police de partir à la rencontre de la population en lui présentant sa formation ainsi que les différents métiers existant au sein de la police genevoise.

Des policières, policiers, assistantes et assistants de sécurité publique recruteurs ont répondu aux diverses questions portant sur leur métier et la diversité des tâches accomplies au quotidien. Pour cette édition, la police internationale a été à l'honneur. Au programme des présentations, des

démonstrations relatives au travail du Détachement de protection rapprochée (DPR) dans le cadre de la protection d'un VIP. De plus, les jeunes présents sur place ont pu participer à un jeu concours leur permettant de remporter une immersion au sein de la police internationale.

Opération hivernale

À l'approche des fêtes de fin d'année, les zones commerciales et les rues du centre-ville voient leur fréquentation augmenter. Les foules d'individus se font plus importantes que d'ordinaire. Ceci entraîne tous types de vols, y compris avec violence. À cela s'ajoutent des nuits plus longues et une période de vacances qui sont un terreau propice aux cambriolages. Quant aux comportements des usagères et usagers de la route, ils sont rendus plus dangereux par une circulation plus dense qu'à l'accoutumée, des conditions météorologiques pouvant entraver la conduite et l'alcool consommé lors des soirées de divertissement.

Afin de limiter ces problématiques et veiller au mieux à la sécurité de la population genevoise, la police cantonale a mis en place un dispositif. Celui-ci s'est articulé autour de trois axes : prévenir, dissuader et réprimer conjointement avec certains services d'appuis et partenaires tels que les polices municipales de la ville de Genève et des communes, l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), la Police des transports (TPO) et nos homologues français (la gendarmerie nationale, la police nationale, la Police de l'air et aux frontières (PAF), les douanes). Le but était de gagner en visibilité au sein de l'espace public en dissuadant certains potentiels passages à l'acte permettant au dispositif engagé d'agir rapidement en cas d'alerte. Des communications ont été publiées sur les différents canaux de la police, soit notre site institutionnel et nos réseaux sociaux. Au total, 1'164 actions ont été menées par la police cantonale.

Economies d'énergie et plan de continuité des activités

Le conflit ukraino-russe a mis en exergue de potentielles pénuries d'énergie en Europe. Depuis plusieurs années, la Suisse importe une partie de l'électricité et la quasi-totalité du gaz consommés en hiver principalement depuis l'Allemagne et la France. Or, ces deux pays peinent actuellement à subvenir à leurs propres besoins en matière d'énergie. De plus, la production électrique suisse a également été réduite en raison du manque de précipitations et de l'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg.

De ce fait, la Suisse risque une pénurie d'électricité et de gaz d'ici la fin de l'hiver, voire dans les années à venir. Dans cette optique, la Confédération a pris des décisions visant à garantir l'approvisionnement économique du pays

et des mesures d'économie de gaz et d'électricité comportant quatre niveaux d'interventions progressifs, qui seraient activés, par paliers et selon le contexte en question.

L'Etat de Genève a, quant à lui, mis en place une *Task Force* énergie chargée d'analyser et de suivre l'évolution de la situation. Une veille du dispositif ORCA a également été activée.

La police genevoise a porté une attention particulière sur cette problématique et ce, en créant un Etat-major de crise énergétique préparant les différentes conséquences des mesures d'économie d'énergie sur l'organisation et l'élaboration d'un plan de continuité des activités. Des mesures visant une réduction immédiate de la consommation d'énergie dans nos bâtiments ont été décidées.

Harcèlement sexuel

En octobre 2021, consciente que la lutte contre toutes formes de harcèlement devait faire partie de ses priorités, la police genevoise a proposé un sondage à l'ensemble du personnel afin de prendre la mesure de l'existence de cette problématique en son sein. 790 personnes sur les 2'200 que compte la police y ont participé. Il en ressort que sur le panel des 12 comportements constitutifs du harcèlement, ceux qualifiés de moins graves comme des commentaires ou plaisanteries dégradants et/ou obscènes sont les plus représentés. A l'inverse, ceux qualifiés de graves et caractérisés par un passage à des contacts physiques sont très peu présents voire absents. Bien que, selon les personnes sondées, l'ambiance de travail ne soit pas péjorée par ces comportements, la police entend lutter contre toute forme de harcèlement et mettra en œuvre plusieurs actions telles que de l'information, de la formation ainsi que la mise en place de processus simples permettant l'annonce de cas.

Pour rappel, le harcèlement sexuel se manifeste de diverses manières tant par des plaisanteries liées à la sexualité ou à l'orientation sexuelle, des commentaires liés au physique ou des propositions implicitement ou explicitement sexuelles et des actes ou des gestes non désirés à connotation sexuelle et/ou sexiste. Le harcèlement sexuel sera ainsi qualifié comme tel dès lors que la victime ressent une atteinte à sa dignité et/ou que le comportement disconvenant provoque un environnement dégradant, humiliant ou offensant.

L'identification d'un cas de harcèlement sexuel est clair : ce n'est pas l'intention de l'autrice ou de l'auteur du comportement problématique qui sera prise en compte pour déterminer s'il s'agit de harcèlement, mais bien le ressenti de la personne qui en est la cible et/ou des témoins présents.

Le sondage, basé sur l'étude menée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) ainsi que par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), comportait des questions fermées sur douze types de comportements inopportuns ainsi que sur les réactions et les conséquences possibles face à ces comportements. Il distinguait également la notion de victime et/ou de témoin d'éventuels comportements. Il incluait aussi des questions démographiques concernant le sexe, l'âge, les années d'ancienneté, le secteur de travail, le grade et le taux d'activité, ainsi qu'un espace libre pour d'éventuels commentaires ou suggestions.

Au total, 790 personnes ont répondu au sondage, dont 66% d'hommes et 34% de femmes. Parmi ces personnes, 68% sont des policières et des policiers, 23% sont du personnel administratif et 9% des assistantes et assistants de sécurité publique (ASP). L'échantillon est donc représentatif du personnel de la police en termes de répartition, en regard des quelques 2'200 collaboratrices et collaborateurs que compte l'institution.

Dans la grande majorité des cas, les résultats du sondage rapportent des comportements qualifiés de "plus légers". En effet, les commentaires ou plaisanteries dégradants voire obscènes, les gestes ou les insinuations obscènes, les commentaires désobligeants ou dégradants visant la personne sont les types de comportements subis le plus fréquemment, s'étalant sur une fourchette d'apparition entre 21% à 48%.

Les histoires indésirables à contenu sexuel, le fait de se faire siffler ou dévisager, l'exposition à des images pornographiques, ainsi que les appels téléphoniques, lettres ou messages électroniques non-souhaités, indésirables ou obscènes sont des comportements moyennement répandus, s'étalant sur une fourchette d'apparition entre 8% à 15%.

La fréquence des comportements qualifiés de "plus graves" est significativement moindre. Les comportements les plus rarement mentionnés, apparus entre 0.7% et 6% du temps, sont les contacts corporels indésirables, les invitations indésirables à connotation sexuelle, le chantage sexuel, et les attouchements ou les baisers. Aucun abus sexuel et/ou cas de viol n'a été mentionné par les collaboratrices et collaborateurs.

Au cours de l'année 2021, 36% des femmes et 18% des hommes se sont sentis harcelés ou gênés par un des douze comportements. Sur l'ensemble de leur carrière au sein de la police, 43% des femmes et 23% des hommes se sont sentis harcelés ou gênés face à l'un des douze comportements inopportuns.
Il ressort toutefois que de manière générale, l'ambiance de travail a été qualifiée d'agréable, voire de très agréable par les collaboratrices et les

collaborateurs. Il en va de même pour les relations entre collègues de travail ainsi que celles avec les supérieures et supérieurs hiérarchiques.

S'agissant du statut hiérarchique des autrices et des auteurs, les comportements inopportuns sont initiés à près de 70% par des personnels sans lien de subordination particulier. Les supérieures et les supérieurs hiérarchiques sont présents dans 23% des cas.

Un résultat intéressant relève du ratio entre les comportements inopportuns vécus et les comportements inopportuns observés. Les collaboratrices et les collaborateurs indiquent observer 3 fois plus de comportements inopportuns qu'elles et qu'ils n'en subissent.
Les réactions des collaboratrices et des collaborateurs ayant mentionné avoir vécu un des douze comportements inopportuns ou s'étant sentis harcelés sexuellement ont été recensées.

Parmi les réactions mentionnées, « réagir avec humour » et « se défendre verbalement » sont les stratégies les plus utilisées (20% à 25% des cas). Dans 13% à 15.5% des cas, le fait d'en « parler avec ses collègues de travail et/ou à son entourage » ont été des solutions déployées. En revanche, les réactions par voies de communications officielles telles que « prendre contact avec un service interne », « prendre contact avec un service externe » et « porter plainte» ont rarement été mentionnées, ne dépassant par la fourchette des 0.2% à 1.3% de cas.

Durant l'année 2023, une campagne de sensibilisation sera menée au sein du Corps de police, spécifiquement sur les comportements trop fréquemment présents.

Cette thématique sera également abordée dans le cadre de la formation (de base et managériale) mais aussi, plus largement, par le biais de plateformes d'échanges accessibles à l'ensemble du personnel. Des ateliers de mise en situation au moyen de la réalité virtuelle seront également au programme.
De plus, le processus d'annonce de cas de harcèlement sexuel sera formalisé et communiqué à l'ensemble du personnel de l'institution dès sa mise en œuvre.

07

Au service de l'humain

La Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL), le centre névralgique de la police genevoise

Que se cache-t-il derrière le numéro 117 ?

Le 117 est composé dès lors qu'une citoyenne ou un citoyen se trouve face à une situation d'urgence. Quelque 30 policières et policiers se relaient pour répondre à ces appels. En 2022, 194'739 appels ont été reçus, donnant lieu à 87'056 réquisitions. Autrement dit, environ 533 appels par jour.

Opératrices et opérateurs répondent également aux appels non-urgents au

022 427 81 11

Comme une prise de rendez-vous pour l'établissement d'un constat de cambriolage de cave, des informations, une voiture bloquant un accès, et pour d'autres missions non urgentes.

Les policières et policiers de la Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL) de la police genevoise se chargent de répondre aux appels urgents. Les assistantes et assistants de sécurité publique prennent en charge les appels non-urgents.

De doléances pour nuisances sonores à un accident avec blessé(s), passant par des annonces de cambriolages ou de dommages à la propriété à l'appel d'une personne en détresse, l'urgence peut être perçue de manière diverse et variée selon la sensibilité de chaque individu. Ainsi, il est essentiel que la policière ou le policier puisse détecter rapidement le niveau d'urgence de l'appel. Il est nécessaire d'écouter, de rassurer et d'obtenir tous les renseignements utiles de sorte à pouvoir agir efficacement et ce, en gérant à la fois les nombreuses actions à entreprendre, leur propre stress et celui de l'interlocutrice ou l'interlocuteur.

"Un appel m'a particulièrement marqué. Un homme compose le 117 et nous annonce que des hommes sont entrés par effraction au sein de son logis. Effrayé par la situation, ce dernier ne pouvait dire autre chose. Je lui demande de transmettre le téléphone a une autre personne présente. Il me passe sa compagne. Celle-ci reste très calme, écoute attentivement mes indications. J'entends alors, à l'autre bout du combiné, un bruit sourd. Ce sont les cambrioleurs qui montent à l'étage où se trouve le couple en question. Je demande à la dame de rester bien calme et la rassure en lui indiquant que des collègues sont sur le point d'arriver. Je reste en ligne avec elle en tentant de la rassurer. À ce même moment, le bruit des sirènes retentit. Je demande à la dame de continuer à garder son calme. C'est alors que j'entends les collègues. Sur place, la dame fond en sanglot et me remercie chaleureusement."

C., Sergent-chef, policier depuis 1991.

En analysant les informations recueillies auprès des interlocutrices et interlocuteurs, les policières et policiers de la CECAL priorisent les interventions d'urgence, réquisitionnent sur les ondes de la police genevoise les patrouilles nécessaires sur le terrain et les coordonnent. Inversement, elles/ils répondent également aux diverses sollicitations de leurs collègues sur le terrain. À cela s'ajoute leur collaboration active avec la Centrale de vidéo protection (CVP), dont les locaux se situent juste à côté et où des assistantes et assistants de sécurité publique gèrent les caméras de surveillance étatiques et bloquent si nécessaire les images d'autres caméras issues du domaine privé, ou avec les centrales d'alarme d'autres partenaires tels que le 144, le Service d'incendies et de secours (SIS) ou les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Il est également à noter la présence d'opératrices ou opérateurs de la CECAL sur le terrain, au sein d'un fourgon de commandement, lors de manifestions d'envergure ou dans un poste de commandement externe. Elles/ils sont aussi chargés de gérer certaines alarmes, de déclencher certains canevas d'alerte, soit des protocoles établis et validés, ou à compléter certaines réquisitions. La CECAL est incontestablement le centre névralgique de la police genevoise.

Ainsi, l'accomplissement des diverses tâches qui leur sont assignées demande un certain nombre de compétences humaines et professionnelles telles que l'écoute active, l'empathie, la bienveillance, la gestion du stress, la coordination, une rapidité d'esprit ainsi qu'une proactivité incontestable.

Le métier de policière et de policier est avant tout fait par des humains pour des humains, ce qui s'illustre parfaitement en observant le travail à la CECAL, la porte d'entrée de la police genevoise.

Les accueils : Point de rencontre, point de départ…

Certaines personnes n'ont, au cours de leur vie, jamais eu à se rendre dans un poste de police, d'autres en ont eu besoin pour différentes raisons : le vol d'un objet, un cambriolage, un vol d'identité – numérique ou non –, une agression, des violences domestiques, etc. Cette liste n'est pas exhaustive, mais voici ce qui est entre autres traité par le personnel présent dans les 15 postes de police genevois. Le personnel qui y travaille a conscience qu'il n'est jamais anodin de devoir se rendre dans un poste de police et veille à porter une attention particulière à l'accueil qui y est réservé.

Sur place, les assistantes et assistants de sécurité publique (ASP) se chargent de renseigner la population, enregistrer les plaintes et les mains courantes non nominatives sans lien avec des faits de violence, tandis que les policières et policiers s'occupent d'enregistrer les autres types de plaintes ou mains courantes.

Les accueils sont donc l'un des premiers lieux de contact entre la population et la police, mais il peut aussi s'agir du point de départ relatif à des enquêtes.

Bien qu'à Genève plusieurs dizaines de doléances citoyennes sont enregistrées en moyenne dans chaque poste quotidiennement, aucune d'entre elles ne se ressemble. Chacune est perçue, vécue et racontée différemment.

" Une fois, un homme vient et nous apporte une enveloppe. Celui-ci nous indique l'avoir trouvée sur le trottoir et contenir plusieurs milliers de francs suisses. J'ai remercié la personne et nous avons remis cette enveloppe aux objets trouvés. Plus tard dans la journée, une personne s'est annoncée afin de récupérer cette enveloppe. Après avoir déterminé que celle-ci en était bien la propriétaire, son bien lui a été rendu. Elle nous a confié qu'il s'agissait de toutes ses économies et qu'elle comptait s'offrir une voiture avec cet argent. Cette histoire m'a particulièrement touchée, car elle m'a confirmé que la bonté humaine existe."

O., assistante de sécurité publique 2,
collaboratrice depuis 1997.

Il est alors essentiel que l'entretien soit mené avec rigueur, écoute, empathie, impartialité et ce, en prenant en considération la composante sociale inhérente à ce métier.
Voir la détresse dans les yeux d'une personne, entendre sa voix trembler lorsqu'elle narre son histoire et se remémore les faits produits, voici ce à quoi le personnel est confronté.

" Quand on fait ce métier, l'important est de considérer tous les individus."

O., assistante de sécurité publique 2, collaboratrice depuis 1997.

Plusieurs questions semblent légitimes. Comment se positionner ? Comment ne pas prendre partie ? Comment rester impartial et surtout comment ne pas être impacté personnellement par ces récits ?

Retranscrire des faits sans y prêter de jugements et mener des enquêtes, voici ce qui incombe à ces policières, policiers, assistantes et assistants de sécurité publique. Mais, il s'agit également, comme déjà mentionné, d'un métier fait par des humains pour des humains. Parfois, l'uniforme permet d'instaurer une distance, certes physique, mais aussi psychologique avec les récits contés quotidiennement.

"Nous sommes là pour écouter les récits, les enregistrer sans poser de jugements, mais nous pouvons également conseiller."

M., **policière** depuis 2019.

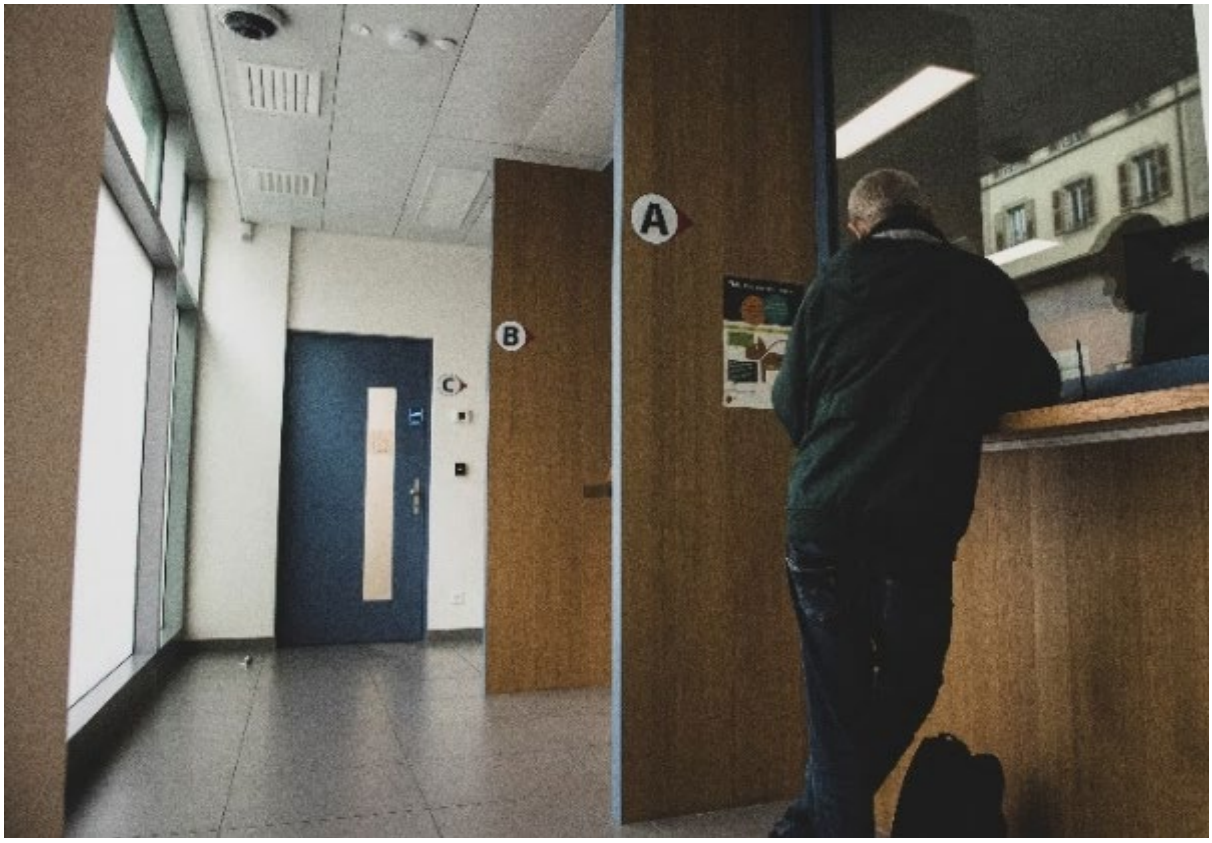

"Protéger et servir", une devise qui s'applique à chaque collaboratrice et collaborateur de la police cantonale genevoise.

Faire face à la mort

Le métier de policière et policier revêt de nombreuses facettes dont certaines plus sombres que d'autres. Faire face à la mort en fait partie.

Ces femmes et ces hommes ont décidé de protéger et servir la population, ce qui peut également impliquer de devoir être confronté à une réalité inhérente à la vie : la mort.

Les levées de corps et les annonces aux familles se font par le service des commissaires, composé de seize commissaires, mais également par la Brigade criminelle (Bcrim). En 2022, ils ont effectué 337 levées de corps dont 190 ayant mené à des annonces de décès. Les commissaires, les policières et policiers savent que la mort fait malheureusement partie de leur quotidien. Pourtant, de lourdes charges émotionnelles peuvent s'induire et ce, bien qu'ayant été formés à devoir y faire face. La situation dans laquelle se trouve le défunt, la cause de la mort ou son histoire de vie peuvent impacter psychologiquement et émotionnellement les personnes en charge de la levée de corps et de l'annonce aux familles.

Afin de soutenir l'ensemble du personnel, le Service psychosocial de la police (SPS) se tient à disposition. Ce service a pour mission de contribuer à préserver, voire à améliorer l'état de santé et le bien-être des collaboratrice et collaborateurs et ce, en prenant en compte les dimensions médicales, psychologiques et sociales.

Rencontre avec Madame Claudia CADOUX, responsable du SPS

Madame Claudia CADOUX est la responsable du Service psychosocial de la police. Elle a œuvré pendant de nombreuses années comme travailleuse sociale hors murs, experte psycho-judiciaire, ainsi que comme psychologue d'urgence. Elle est également membre de la cellule des Psychologues spécialisés dans les auditions d'enfants (PSYAud) et membre de l'Association genevoise des psychologues (AGEPsy).

Comment se structure le service psychosocial de la police genevoise ?
Le service psychosocial de la police est à disposition de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'institution. Il se compose d'un service psychosocial à destination de l'interne, d'une cellule débriefing et d'une cellule appelée l'AGEPsy Police dirigée vers l'externe. Ce sont là les trois portes d'entrée pour accompagner et soutenir le corps de police et la population.

Quel est le rôle de la cellule AGEPsy Police ?
Cette cellule, rattachée au SPS, existe depuis près de 20 ans. Elle propose une intervention d'urgence à destination de la population. Cette cellule se compose de psychologues externes à l'institution, indépendants ou en cabinet, n'ayant aucune relation contractuelle avec la police genevoise.
Ceux-ci assurent un service de piquet tous les jours de l'année, 24 heures sur 24, pour accompagner les annonces de décès que fait la police et ce, dès lors que la famille ou l'entourage en ressent le besoin.

Le psychologue de garde se rend à la rencontre des proches, de la famille ou des témoins pour débuter ce qu'on appelle un *defusing*[19] ou un *débriefing* [20] permettant de faire de la psychologie d'urgence. À la suite de cette intervention immédiate d'urgence et selon l'appréciation du psychologue, la personne peut bénéficier d'autres rencontres (au maximum trois) ou être réorientée sur le réseau de soins externe.

Vous avez mentionné une cellule débriefing au sein de la police genevoise, de quoi s'agit-il et à qui s'adresse-t-elle ?

Cette cellule, sous l'égide de Madame la Commandante Monica BONFANTI, se compose d'une dizaine de policières et policiers volontaires, qui sont formés par le Centre romand de soutien par les pairs (CRSP) au soutien et à l'intervention d'urgence, mais également à l'écoute active, la reformulation ou à la programmation neurolinguistique dite PNL.

Les membres de cette cellule sont de permanence tous les jours, 24 heures sur 24. Leur mission est de proposer un soutien aux policières et policiers suite à une intervention difficile. En d'autres termes, cette cellule est activée dès lors qu'une policière ou un policier fait face, dans le cadre de ses fonctions, à une situation particulièrement critique. Par exemple, si elles/ils se font violemment attaquer, si elles/ils font usage de leur arme, si dans le cadre d'une intervention elles/ils

[19] Le defusing, soit des "interventions immédiates", se font sur place et tout de suite après l'évènement et s'apparentent plus à des interventions d'urgence ou de crise. Il se différencie du débriefing.
[20] En psychothérapie, le débriefing regroupe un ensemble de pratiques visant à traiter des personnes ayant subi et perçu un événement stressant ou potentiellement traumatique (accident, catastrophe, etc.). Le débriefing s'effectue après un certain laps de temps (de 24 à 72 heures ou plus pour les traumas de type 1 (évènement unique) jusqu'à plusieurs années après pour les traumas de type 2, comme les évènements multiples et répétés de type maltraitance).

découvrent un enfant décédé ou font face à une scène particulièrement horrifique. La cellule débriefing est activée dès lors que les policières et policiers ressentent le besoin d'un soutien de la part d'un pair, soit qu'un débriefeur ou qu'un tiers tel qu'un Commissaire ou un Sergent-Major opérationnel suppose qu'un soutien psychologique est nécessaire.

Si la policière ou le policier en ressent le besoin, le débriefeur peut lui proposer d'autres rencontres, mais si la problématique est plus profonde que l'intervention traumatique, il se doit d'orienter la policière ou le policier vers le SPS ou vers un réseau externe.

Qu'en est-il du SPS ?
Le service psychosocial de la police est à disposition des policières, policiers, assistantes et assistants de sécurité publique et le personnel administratif, soit de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs de la police genevoise. Ces derniers peuvent demander un débriefing d'urgence ou un entretien avec l'une ou l'un des psychologues du service.

Nous comptons cinq psychologues de formation et trois policières et policiers fixes ayant des profils différents, mais tous les trois formés au développement et au soutien. Le service ne se compose pas de psychothérapeutes, puisqu'il s'agit majoritairement de psychologie d'urgence, calquée sur la culture d'entreprise de l'institution et se faisant dans une temporalité immédiate ou à court terme. Ceci n'empêche pas aux membres du service d'orienter la personne vers des consœurs ou confrères spécialisés à l'externe.

Ainsi et de sorte à fournir un espace d'échange confortable pour la policière/ le policier, celle-ci/celui-ci peut choisir vers qui elle/il souhaite s'orienter. L'important est qu'elle/il puisse parler librement et ainsi favoriser son adhésion.

Comme mentionné, le SPS ne s'adresse pas uniquement aux policières et policiers. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs peut bénéficier du soutien du service lorsque le besoin s'en ressent et que cela impacte son environnement professionnel ou qu'une situation même privée entache la capacité à travailler. Effectivement, un grand nombre de personnel administratif ne se rend pas directement sur une intervention, mais peut avoir accès à des contenus audiovisuels comme des images d'accidents ou retranscrire certaines auditions notamment. En psychologie, il est connu que l'exposition *in situ* à une situation traumatogène peut déclencher un état post-traumatique, voire provoquer un effet de transfert. Ainsi, le service tend aussi à proposer des outils préventifs aux collaboratrices et collaborateurs administratifs.

Le métier de policier, comme d'autres métiers de l'urgence, expose à une triste réalité singulière : la mort. Est-ce l'une des thématiques majoritairement abordée par les policières et policiers auprès de la cellule de débriefing ou du SPS ?
Bien que les policières et policiers suivent une formation complète pour les préparer à ce qu'elles/ils risquent de rencontrer dans le cadre de leur métier, nous remarquons un décalage inhérent entre ce qui est donné à toute formation avec la réalité métier sur le terrain. En effet, ils sont toujours surpris par cette composante propre à leurs fonctions qu'est la mort.

Comment se préparer à l'impensable : la mort ?
Bien que disposant d'informations avant de se rendre sur une intervention, il n'est pas toujours simple pour les policières et policiers de se préparer complètement. Un effet de surprise est toujours possible.

Que ce soit dans le cadre de leur formation ou dans leur vie professionnelle, la policière et le policier vont progressivement se développer une sorte de "carapace", un système de protection à la misère humaine, qu'elle soit dramatique ou mortelle. Celle-ci leur permet de se détacher émotionnellement de certaines situations auxquelles elles/ils doivent faire face et ne pas être envahis par leur métier. Ainsi, cela leur permet d'intégrer cette facette du métier, à accepter ce à quoi elles/ils sont confrontés et à s'en détacher émotionnellement.

Leur éviter certaines expositions, dont la mort, est impossible. Bien qu'ayant dû y faire face un grand nombre de fois au cours de leur carrière, il arrive qu'une levée de corps ou une annonce de décès impacte davantage qu'une autre. Pour des raisons de projection[21] ou d'identification[22], elle peut leur faire penser à quelqu'un ou à quelque chose qui leur appartient ou par l'horreur de la scène à laquelle elles/ils sont confrontés.

Certains événements de la vie privée peuvent impacter la perception qu'ont les policières et policiers de la prochaine levée de corps. Par exemple, un policier de 25 ans qui se rend sur la levée de corps d'un motocycliste de 16 ans décédé à la suite d'un accident de la circulation ne réagira peut-être pas de la même manière qu'un policier de 45 ans, ayant lui-même un enfant du même âge et également motocycliste. Un effet de projection, d'identification et de transfert est ainsi possible. En somme, ces effets peuvent être plus symboliques

[21] En psychologie, la projection consiste chez un sujet à transporter un élément de son espace psychique interne dans un monde qui lui est extérieur : un objet ou une personne. C'est un mécanisme de défense inconscient. Une personne attribue à quelqu'un d'autre ses propres sentiments, dans le but de se sortir d'une situation émotionnelle vécue comme intolérable par elle.
[22] Dans certaines interventions, il arrive que certains policières/policiers s'identifient aux citoyens auprès desquels ils mènent une action policière car certains éléments font référence à leur réalité personnelle ou à leur vécu.

à la représentation qu'à la problématique elle-même, mais d'autres peuvent provenir de la dimension intrinsèquement choquante de l'intervention. Nous constatons que les interventions touchant aux enfants ou avec des scènes particulièrement dégradées marquent beaucoup. Ces types d'intervention demandent fréquemment un débriefing permettant alors aux policières et policiers de s'exprimer rapidement et prendre un temps d'arrêt. Revêt ici toute l'importance de la cellule de débriefing ou du SPS.

Comment la mort est-elle perçue lorsqu'elle fait suite au décès d'une collaboratrice ou d'un collaborateur ?

La mort est encore différemment perçue lorsqu'elle est interne à l'institution. Un important élan fédérateur s'installe et ce, que la défunte ou le défunt soit connu par les autres collaboratrices et collaborateurs ou non. Toutes et tous se rallient à la souffrance collective et se mobilisent pour accompagner le décès. À cela s'ajoute un besoin de compréhension, propre à la culture policière. Une crainte généralisée au sein des rangs de la police genevoise semble être celle de perdre une policière ou un policier en service, puisque cela risquerait de générer une souffrance particulière relative au fait qu'elle/qu'il soit décédé en exerçant son métier, risque certes connu mais occulté.

L'échange est-il la clé de survie pour les policières et policiers ?

Le SPS développe des modes d'accompagnement permettant de garantir un soutien à tout moment. Ce soutien est la clé permettant aux policières et policiers de poursuivre leur mission et leur carrière. De ce fait, il semble nécessaire que ces dernières et derniers puissent parfois s'exprimer afin de donner de l'espace à la prochaine levée de corps, avant qu'elle ne soit celle de trop.

Les nouvelles générations sont, à priori, plus favorables à exprimer leur mal-être. Une évolution est constatée en ce sens que la pudeur et la réserve qui prévalaient par le passé semblent s'estomper. Une augmentation de la sollicitation du SPS par les collaboratrices et collaborateurs a été constatée, ce qui montre qu'une mutation s'opère. Une policière ou un policier est certes un corps, mais également une psyché. Ainsi, il est nécessaire d'en prendre soin pour faire face à ce métier dont certaines composantes sont complexes. Si la norme valorise et encourage les policières et policiers à rester en forme physiquement, l'entretien psychique soit également considéré car, sans un bon mental, le corps avance plus difficilement !

08

Une policière triathlète

Appointée Karen SCHULTHEISS, une triathlète qui aime repousser ses limites !

Cette année, nous avons l'honneur de vous présenter les résultats sportifs extraordinaires de l'Appointée Karen SCHULTHEISS.

Karen SCHULTHEISS est née en 1986 à Genève où elle y a accompli sa scolarité. Avant de se tourner vers le triathlon, sa première passion sportive est l'équitation. Préalablement à son entrée dans la police, elle obtient un CFC d'écuyère et participe à divers concours hippiques nationaux et internationaux. Elle est sacrée championne suisse de saut d'obstacles de police en 2018 et 2019.

Elle débute sa carrière dans la police à la ville de Neuchâtel puis à la Police intercommunale de Villars-s/Glâne/FR (ACOPOL). En 2016, elle suit l'école romande de police à Ittigen (BE) et s'engage à la police cantonale bernoise, en poste à Bienne et Moutier. Dès 2018, elle devient membre de la police de Genève et est incorporée à la police de proximité.

En 2022, les performances de Karen sont nombreuses et sont à la hauteur de ses objectifs. En avril, elle remporte la course des Ponts à Genève, qui se déroule sur une distance de 10 km. Expérience atypique pour elle qui a l'habitude de travailler dans le secteur de Plainpalais. Elle enchaîne directement et remporte en juin le triathlon de la Gruyère en distance olympique. S'en suit, en septembre, sa victoire du triathlon de Locarno sur une courte distance. Karen a d'ailleurs été surprise de ses prouesses sportives :

"J'ai été étonnée de ce résultat, car je n'ai pas l'habitude de courir sur une distance aussi courte. J'ai même effectué mon meilleur temps personnel sur le short en le terminant en moins d'une heure.

Le lendemain matin, c'était reparti pour, cette fois-ci, courir le semi-Ironman. Malgré une petite fatigue de la veille, j'ai franchi la ligne d'arrivée et remporté la victoire."

Le même mois, Karen représente la Suisse et respectivement la police genevoise aux championnats d'Europe Police de cyclisme, qui se sont déroulés sur deux épreuves au Danemark. Elle obtient à deux reprises la 4e place en classement individuel, une médaille d'argent et une médaille de bronze par équipe.

Karen que retires-tu de cette expérience ?

Un bel état d'esprit et la cohésion d'équipe qui étaient au rendez-vous.

Quel parallèle pourrais-tu faire entre ces performances et le métier de policière?

Je dirais qu'autant dans le domaine sportif que dans l'exercice de mon métier, il faut être, à la fois, capable de s'adapter et être quotidiennement au top de sa forme et ce, dans toutes les circonstances afin de donner le meilleur de sa personne. Finalement, ces trois sports n'ont aucun lien entre eux et c'est ce qui est intéressant. Tout comme dans ma profession, je passe d'une situation à une

autre, parfois très différentes et il faut savoir à chaque fois repartir en ayant remis les compteurs à zéro.

Quels sont tes objectifs pour l'année 2023 ?

Mon objectif principal est ma participation aux championnats d'Europe de triathlon police qui se dérouleront en Serbie à une date encore inconnue. Par ailleurs, je serai présente au demi IRONMAN du Luxembourg en juin, au mythique triathlon de l'Alpe d'Huez en juillet, au demi IRONMAN de Vichy en août et enfin à l'IRONMAN de Cascais en octobre.

Pourrais-tu rappeler ce qu'est un IRONMAN ?

C'est un triathlon longue distance qui commence par une épreuve de natation en eaux libres de 3,8 km suivie d'une course à vélo de 180 km sur un parcours plat ou vallonné et enfin un marathon, soit une course de 42,195 km. Il existe aussi d'autres distances de triathlon, comme le short distance (500 m de natation, 25 km de vélo et 5 km de course), la distance olympique (1,5 km de natation, 50 km de vélo, généralement, et 10 km de course à pied) ou encore le half Ironman, soit la moitié des distances évoquées pour l'Ironman.

09

Enjeux et Objectifs 2023

ENJEUX ET OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

Mise en œuvre des amendements de la loi sur la police

Sur le plan organisationnel, la police genevoise devra faire face à plusieurs enjeux dont le principal consistera à déployer la nouvelle organisation de la police au plus tard le 1er juin 2023, soit notamment de supprimer la direction des opérations et de créer un corps de gendarmerie et un corps de la police judiciaire. Pour rappel, le 3 novembre 2022, le Grand Conseil a voté des amendements à la loi sur la police. Le règlement sur l'organisation de la police a conséquemment été adapté par le Conseil d'Etat et fait l'objet d'un recours déposé par deux syndicats de police.

D'autres enjeux organisationnels se poursuivront également tels que l'accompagnement de la mise en œuvre du nouveau code de déontologie, les démarches visant à proscrire le harcèlement sexuel au sein de la police et les réflexions sur les risques de compromission.

Actions et formations aux risques de compromission

Des réflexions relatives aux risques de compromission doivent être menées auprès de l'ensemble du personnel de la police. Ceci se fera par le biais d'une analyse des risques et en mettant en œuvre des mesures spécifiques, notamment en intégrant des exigences en matière de conduite éthique dans le recrutement des cadres et l'évaluation des candidats quant à leur positionnement face à des situations relevant de la compromission et de la déontologie.

Ces diverses thématiques seront renforcées dans les formations de cadre, tant au sein de la police genevoise qu'au sein de l'Institut suisse de police.

ENJEUX ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Politique criminelle commune (PCC)

En l'état, la politique criminelle commune 2020-2023 (PCC) repose sur sept axes:

1. lutte contre les violences;
2. lutte contre la cybercriminalité;
3. sécurité de la mobilité;
4. lutte contre la délinquance économique;
5. lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir;
6. mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police;
7. prévention et détection.

Au cours de l'année 2023, un bilan de la PPC 2020-2023 sera établi. Il permettra de conforter les acquis, de relever les points d'amélioration et de proposer les adaptations nécessaires pour la prochaine édition. De plus, des axes en adéquation seront proposés pour l'édition 2024-2026. Le présent rapport d'activité rend compte directement ou indirectement du caractère structurant de la PCC, tant pour la police que pour ses différents partenaires.

Diagnostic local de sécurité 2023 (DSL)

Prochainement, les résultats du 7ème diagnostic local de sécurité 2023 (DSL) réalisé en partenariat avec les communes bénéficiant d'un contrat local de sécurité – Carouge, Genève, Lancy, Meyrin, Plan-les-Ouates et Vernier – seront publiés. Ces résultats sont le fruit d'un sondage représentatif portant globalement sur le sentiment d'insécurité, l'image de la police au niveau cantonal et municipal ainsi que les attentes des répondants face à la manière dont la police remplit ses missions (proximité, visibilité, rapidité d'intervention, etc.). Les recommandations qui en sont issues orientent particulièrement la collaboration entre la police genevoise et les polices municipales au travers des priorités mentionnées dans les contrats locaux de sécurité.

ENJEUX ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Evaluation des missions en lien avec les ressources

« Protéger et servir », telle est la devise de la police genevoise. Au-delà des contingences quotidiennes et organisationnelles, il est essentiel de se projeter vers l'avenir et de placer au cœur de la réflexion la mission de la police, l'évolution des besoins et des attentes en matière de prestations policières.

Pour ce faire, trois documents stratégiques seront disponibles pour nourrir les réflexions et déterminer les orientations à prendre sur le moyen et le long terme. Le premier document portera sur l'analyse de la réponse opérationnelle à la demande. Un mandat a été délivré à l'externe de l'institution de sorte à répondre à certaines problématiques relatives à la disponibilité des ressources en fonction des diverses temporalités. Les résultats et les recommandations sont attendus pour la fin de l'année 2023. Le travail d'analyse et de mise en œuvre sera mené en interne. Les éléments relatifs à la dimension des ressources humaines seront étudiés en collaboration avec la commission du personnel et les organisations représentatives du personnel.

Plan directeur métier

Un document, le plan directeur métier de la police, posant les besoins et les exigences en matière d'évolution des systèmes d'information et de communication 2023-2028 sera publié courant 2023.

Vision Police 2030 +

"Coopération, communication et numérisation", un document prospectif répondant à l'exigence posée à la police d'anticiper et de se préparer aux différentes évolutions et mutations auxquelles elle devra faire face. L'approche est volontairement "décomplexée", ouverte et sans limite, avec des scénarios simultanément pertinents et impertinents. Les évolutions présentent des risques, des menaces, mais aussi des opportunités. Toute avancée technologique offre son potentiel d'améliorations, de bénéfices, tout comme son lot d'opportunités criminelles et délinquantes. Les problématiques portent notamment sur les nouvelles menaces, les développements technologiques et la prolifération des données et traces numériques, au travers par exemple des *smart cities*, ainsi qu'aux opportunités et risques associés à la réalité augmentée et virtuelle, au brouillage entre le monde réel et le monde virtuel.

WEBOGRAPHIE

Sites internet :

Centre de toxicomanie et de santé mentale (2013). Le GHB. URL : https://www.camh.ca/fr/info-sante/index-sur-la-sante-mentale-et-la-dependance/le-ghb, consulté le 20 janvier 2023.

Groupement romand d'études des addictions (GREA). Histoire, production et trafic de la cocaïne (2002). Dépendances. 18. Décembre 2002. URL : https://www.grea.ch/sites/default/files/1_article_10.pdf, consulté le 2 février 2023.

Histoire du commerce (S.D.). Organisation mondiale du commerce. URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/history_f/history_f.htm, consulté le 3 février 2023.

Infodrog (2022). Crack et free base : Informations pour les professionnel.le.s des addictions. URL : Fiche d'information Crack Freebase (infodrog.ch), consulté le 20 janvier 2023.

L'OMC en bref (S.D.). Organisation mondiale du commerce. URL : https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc10_f/whatismc_f.htm, consulté le 3 février 2023.

Pouvoir judiciaire (S.D.). Lexique. URL : https://justice.ge.ch/fr/lexique, consulté le 8 mars 2023.